

Les villes moyennes françaises : une catégorisation à l'épreuve des dynamiques sociodémographiques

Bernard AUBRY*, Jean-François LÉGER**

Introduction

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 défini par l'Insee (Brutel, Levy, 2011) conduit à une statistique impressionnante : « 61 millions de personnes, soit 95 % de la population, vivent sous l'influence de la ville. » Ce découpage n'est pas sans soulever de nombreuses critiques ; en particulier, la nouvelle catégorisation de l'espace métropolitain ne fait plus du tout référence au milieu rural : les notions de « pôle rural » et « d'espace à dominante rurale » ont disparu (Dumont, 2012). Ce changement de nomenclature conduit délibérément à minorer la spécificité et d'une certaine manière l'autonomie territoriale du rural, ce que confirme de manière implacable la statistique mentionnée ci-dessus : tous les espaces du territoire sont sous domination urbaine. En outre, cette catégorisation de l'espace nie la grande diversité des sous-espaces qui composent chaque aire urbaine⁽¹⁾ et l'hétérogénéité des aires urbaines entre elles. Enfin, parmi les critiques que l'on peut adresser à ce zonage, on peut mentionner l'extrême sensibilité aux effets de seuil. Contrairement à l'agglomération qui se « voit », l'aire urbaine est une notion abstraite. Elle est le résultat d'un algorithme qui, en simplifiant, agrège par itérations successives les communes qui envoient chaque jour vers le pôle, en l'occurrence une unité urbaine dépassant un seuil d'emplois, au moins 40 % de la population. Les contours sont très sensibles au seuil retenu (les périmètres seraient différents si le seuil retenu était de 30 %

* Association de Prospective Rhénane (APR). Courriel : baubry.stg@orange.fr

** Université Panthéon-Sorbonne - Paris 1, Institut de démographie (IDUP).
Courriel : jfleger@univ-paris1.fr

(1) Cf. par exemple l'étude des caractéristiques géodémographiques des différents espaces rassemblés au sein de l'aire urbaine de Tours (Guieysse, Rebour, 2013).

ou de 50 %) et, pour cette raison, les découpages sont très instables dans le temps : des évolutions peu importantes peuvent avoir des conséquences notables (un « effet papillon » en quelque sorte). L'exemple de Strasbourg est en ce sens tout à fait remarquable. De 1999 à 2010, le nombre de communes de l'aire urbaine est passé de 182 à 267, après absorption de l'aire urbaine de Molsheim et de quelques unités urbaines.

Mais en dépit de ces réserves, ce zonage présente l'intérêt de tenir compte de l'évolution des comportements résidentiels et de la localisation des emplois : « les emplois se concentrent davantage dans les grands pôles urbains, alors que de nombreux ménages font le choix de s'en éloigner » (Floch, Levy, 2011). Il répond donc parfaitement à son objectif initial, celui « de décrire l'influence des villes sur le territoire » (Brutel, Levy, 2011). Mais le risque, qui n'a d'ailleurs pas été évité, est de mettre en évidence le poids important des très grandes aires urbaines, de réduire le maillage urbain à quelques mastodontes démographiques et par conséquent de minimiser le rôle des aires de plus petite taille. Ainsi, C. Brutel (2011), au terme d'une classification des aires urbaines via la loi « rang-taille » qui croise la taille et le rang de la ville du point de vue de l'effectif de sa population, du nombre d'emplois et du nombre d'emplois de cadres des fonctions métropolitaines, distingue 12 aires dites « métropolitaines » et 29 « grandes aires » qui « regroupent 70 % de la population et de l'emploi des villes, 77 % des emplois des fonctions métropolitaines et 85 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines ». Il devient dès lors difficile de contester le fait que ces aires urbaines « structurent le territoire ». Pourtant, le maillage urbain de l'hexagone ne saurait se réduire à ces grandes et très grandes aires urbaines. A l'échelle régionale, les villes moyennes participent aussi très largement à la structuration du territoire en jouant un rôle d'interface sociale, économique et territoriale entre, d'une part, les espaces à dominante rurale et les petites villes et, d'autre part, les capitales régionales.

Il n'en reste pas moins vrai que ces villes moyennes ont été, depuis une trentaine d'années, progressivement reléguées sur le plan sociodémographique dans la hiérarchie urbaine (Léger, 2012a et b) après avoir pourtant assumé au cours des Trente glorieuses trois fonctions essentielles à la modernisation du pays : « absorption de l'exode rural, développement industriel, modernisation sociale et économique » (DIACT, 2007).

Nous nous proposons dans cet article de reconstituer l'évolution socio-démographique des villes moyennes depuis la fin des années 60 jusqu'à aujourd'hui, à partir de l'exploitation d'un fichier harmonisé des données des recensements de 1968 à 2009⁽²⁾. L'objet de ce travail semble donc être le même que celui de travaux récemment publiés relatifs à l'évolution sociodémographique des villes moyennes entre 1968 et 2006 (Léger, 2012a et b). Il s'en écarte toutefois par de nombreux aspects. En effet, tout en s'inscrivant directement, par son objet, dans leur continuité, il les complète et les prolonge de manière originale :

1) Il y a plusieurs façons de définir la ville : on peut l'appréhender d'un point de vue politico-administratif (la commune), morphologique (l'agglomération) ou fonctionnel (l'aire urbaine). Compte tenu de l'évolution des comportements résidentiels et de la croissance démographique importante en milieu périurbain⁽³⁾, saisir l'évolution sociodémographique des communes et des agglomérations de taille moyenne conduit à ne pas tenir compte de l'élargissement de la zone de résidence de ceux qui « font » la ville au-delà de ses périmètres administratifs ou morphologiques. Dans le cas des villes moyennes, n'y-a-t-il pas un risque de surestimer leur déclin sociodémographique (Léger, 2012a) quand on limite leur périmètre à celui de la commune ou de l'agglomération ? Le zonage en aire urbaine permet donc de questionner l'intensité du déclin sociodémographique des villes moyennes en tenant compte « de l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti » (Brutel, Levy, 2011). Les nouvelles mesures de cette évolution proposées dans la deuxième partie de cet article complètent donc (tout en les confirmant, comme on va le constater) celles définies à l'échelle de l'agglomération (Léger, 2012a et b).

2) Le deuxième grand résultat mis en évidence à partir d'une approche fondée sur les limites physiques de la ville moyenne était la diversité non aléatoire, d'un point de vue géographique, des évolutions sociodémographiques des villes moyennes (Léger, 2012a). Globalement, celles des villes moyennes de la façade ouest et du quart sud-est étaient bien

(2) Ce travail constitue d'ailleurs une des premières applications des possibilités offertes par cette base unique des recensements de population récemment développée par B. Aubry. Ce travail permet de combler une lacune importante de la statistique publique. Sur ce point, cf. annexe 1 (pp. 202-205).

(3) Entre 1999 et 2006, le taux de croissance annuel moyen est de + 1,3 % en milieu périurbain, contre + 0,7 % en milieu rural et + 0,5 % dans les pôles urbains (Laganier, Vienne, 2009).

meilleures que celles des villes moyennes des autres régions de France. Ce sont précisément les régions les plus attractives sur le plan migratoire (Baccaïni, 2007). En d'autres termes, la dynamique des villes moyennes recoupe assez fortement celle des territoires au sein desquelles elles sont localisées. Mais, dans leur contexte régional respectif, comment évoluent les villes moyennes ? Leur dynamique est-elle supérieure ou inférieure à celle de la région ? Cette évolution relative est-elle la même dans chaque région ? Si c'était ce cas, on pourrait avancer l'hypothèse que la dynamique des villes moyennes suit un modèle commun et que les différences entre elles sont exclusivement liées à la disparité des contextes régionaux. Ce résultat pourrait également contribuer à une meilleure *identification* des villes moyennes qui peinent en France à être reconnues comme un véritable objet scientifique en raison de l'absence d'une définition unanimement reconnue. Dans le cas contraire, cela soulignerait leur capacité à s'émanciper (de manière positive ou négative) du contexte régional. Cette diversité des trajectoires conforterait alors l'idée selon laquelle les villes moyennes sont « un objet réel non identifié » (Brunet, 1997). C'est à ces interrogations que nous répondons dans la troisième partie de cet article.

Mais au préalable, il convient de préciser, *a priori*, ce que nous entendons par villes moyennes. C'est l'objet de la première partie de cet article qui propose également une caractérisation de cette catégorie d'aire urbaine au moyen d'une démarche comparative.

Morphologie sociodémographique des villes moyennes

L'étude de l'évolution des villes moyennes se heurte en premier lieu à la difficulté de les catégoriser *a priori*. D'un organisme à l'autre, d'un chercheur à l'autre, la définition varie. Tout d'abord, qu'entend-on par ville ? La commune, l'agglomération (la ville telle qu'on peut la voir du ciel) ou bien l'aire urbaine. Nous avons, pour les raisons évoquées ci-dessus, choisi de travailler à partir du zonage en aire urbaine. Mais nous n'avons « réglé » qu'une seule des trois difficultés auxquelles la définition des villes moyennes se heurte.

La deuxième difficulté concerne les bornes démographiques qui permettent de distinguer les villes moyennes des villes petites et grandes. Nous

avons opéré une synthèse des seuils adoptés par la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) et par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) en 2007. Pour la FMVM, les villes moyennes sont les communes-centres comprenant de 20 000 à 100 000 habitants. De son côté, la DIACT a retenu les aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants « en sachant qu'une commune de 20 000 habitants dispose en 1999 d'une aire urbaine de l'ordre de 30 000 habitants et une commune de 100 000 habitants d'une aire urbaine avoisinant les 150 000 habitants. Ce seuil a été élevé à 200 000 habitants, seuil qui constitue généralement la strate des grandes villes » (DIACT, 2007). Dans cet article, les villes moyennes correspondent aux aires urbaines comptant en 2010 de 20 000 à 200 000 habitants, quelle que soit la taille de la commune-centre⁽⁴⁾.

La troisième difficulté est liée à l'instabilité du zonage. Le périmètre d'une aire urbaine peut varier considérablement d'un recensement à l'autre en raison du critère fonctionnel sur lequel repose sa délimitation. L'aire urbaine, comme l'agglomération d'ailleurs, est de ce fait mal adaptée à la création de séries longues, à moins de travailler à périmètre constant. Il s'agit alors de retenir les contours de l'agglomération ou de l'aire urbaine dans les limites définies par l'Insee en 1999 ou en 2010. Mais dans ce cas, les mesures réalisées à partir des recensements précédents rendent imparfaitement compte des réalités urbaines de l'époque. En effet, le périmètre de l'année 2010 réunit des communes dont certaines « n'envoyaient pas », lors des précédents recensements, au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi dans le pôle urbain le plus proche. Cette instabilité du critère géographique est compliquée par l'adoption d'un seuil démographique pour fixer les limites de la ville moyenne. En effet, sur une période de plus de 40 ans, des villes ont pu franchir dans un sens ou dans l'autre ces seuils et, soit sortir de la catégorie des villes moyennes en passant dans la catégorie des villes de plus petite ou de plus grande taille, soit y accéder⁽⁵⁾.

(4) Cf. dans l'annexe 2 (pp. 206-212) la liste des aires urbaines françaises comptant en 2010 de 20 000 à 200 000 habitants.

(5) Par exemple, entre 1968 et 2006, 74 agglomérations ont compté au moins une fois de 50 000 à 100 000 habitants. Mais un peu moins de la moitié d'entre elles seulement (35) n'ont jamais cessé d'avoir un nombre d'habitants compris entre ces deux bornes. En 2006, 8 en comptaient plus de 100 000, tandis que 4 en avaient au contraire moins de 50 000. Les 27 autres agglomérations comptaient certes de 50 000 à 100 000 habitants en 2006 mais avaient

Face à toutes ces difficultés, doit-on renoncer à proposer un panorama des évolutions des villes moyennes ? Non bien sûr. Au contraire, elles imposent de multiplier les études afin de s'assurer que l'adoption d'un critère de délimitation des villes à la place d'un autre ou/et celle d'un seuil démographique plutôt qu'un autre ne bouleversent pas les conclusions qui peuvent être tirées de l'analyse démographique. Car, en dépit de la grande diversité des critères adoptés pour définir de manière objective la ville moyenne, un consensus s'opère autour de ce qu'est, *grosso modo*, une ville moyenne : une ville ayant un rayonnement local qui dépasse largement ses limites administratives, sans pour autant atteindre celles du département et encore moins de la région. Et toutes les catégorisations proposées par ceux qui s'intéressent à cette strate urbaine approchent cette représentation commune.

Nombre et poids démographique des aires urbaines de taille moyenne

Selon le découpage géographique adopté par l'Insee en 2010, on dénombre en France métropolitaine 207 aires urbaines dont la taille est comprise entre 20 000 et 200 000 habitants (tableau 1). C'est moins que le nombre d'unités urbaines et de communes de cette taille (respectivement 215 et 402).

Tableau 1. Nombre d'aires urbaines de taille moyenne et effectif (en millions) de la population y résidant en 2010

Découpage géographique	Effectif				Population (en millions)			
	100-200	50-100	20-50	Total	100-200	50-100	20-50	Total
Aires urbaines	40	61	106	207	5,1	4,4	3,3	12,9
Unités urbaines	23	65	127	215	3,5	4,6	3,9	11,9
Communes	28	75	299	402	3,7	4,9	9,1	17,7

Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Ces aires urbaines accueillent 12,9 millions de personnes, soit 20,5 % de la population de France métropolitaine. C'est plus que le nombre de personnes résidant au sein d'agglomérations de cette taille (11,9 millions), mais moins que le nombre d'habitants des communes de 20 000 à

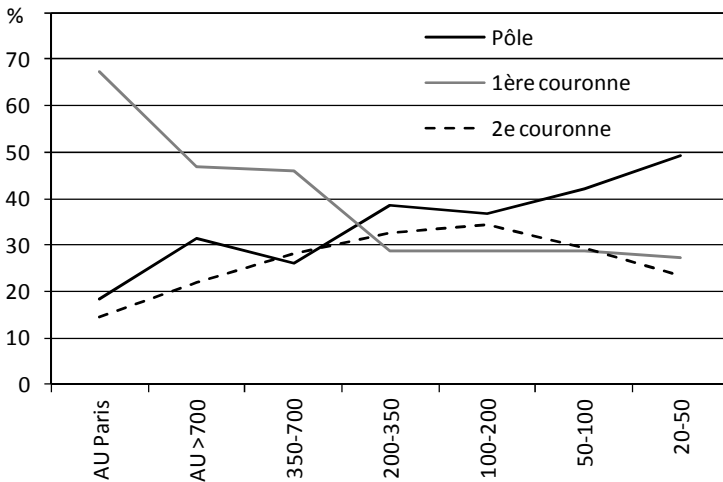
au moins une fois depuis 1968 appartenu à une autre catégorie statistique de villes (Léger, 2012b).

200 000 habitants (17,7 millions). Cet ensemble d'aires urbaines de taille moyenne peut lui-même être scindé en trois sous-groupes (20 000 à 50 000 habitants ; 50 000 à 100 000 ; 100 000 à 200 000) qui correspondent à des villes d'envergure sensiblement différente. Comme on le verra plus loin, les caractéristiques sociodémographiques de ces trois ensembles de villes moyennes sont nuancées.

Pôles et couronnes

Une aire urbaine est formée d'une commune-centre et d'une périphérie qui comprend la banlieue (le reste de l'agglomération ou 1^{ère} couronne du pôle urbain) et les communes périurbaines (2^e couronne). Globalement, plus l'aire urbaine est importante, moins le poids de la commune-centre est élevé (figure 1).

Figure 1. Poids (en %) respectif du pôle urbain, des 1^{ère} et 2^e couronnes de la population de l'aire urbaine selon la taille des aires urbaines en 2010



Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Ainsi, les 20 arrondissements de Paris ne représentent que 18 % de la population de l'aire urbaine parisienne. Dans les plus petites des aires urbaines de taille moyenne, la commune-centre compte pour près de la moitié (49 %) de la population des aires urbaines. Dans celle de 50 000 à 100 000 habitants, cette proportion est de 42 % tandis que dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 personnes elle est de 37 %. Dans cette catégorie d'aire urbaine, comme dans celle de plus grande taille (200 000

à 350 000 habitants), la banlieue accueille moins de 30 % de la population de l'aire urbaine. Dans l'aire urbaine de Paris, plus des deux tiers de la population réside en banlieue. La part de personnes résidant en milieu périurbain est dans tous les cas supérieure à 20 %. Elle atteint sa valeur maximale dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (34 %). Dans celles de 50 000 à 100 000 et de 20 000 à 50 000 habitants, elle est moins élevée (respectivement 29 % et 23 %).

Selon leur taille, les aires urbaines présentent des configurations bien différentes : alors que dans celles de 50 000 à 350 000 habitants, la population se répartit à peu près équitablement entre les différents types d'espace résidentiel (commune-centre, banlieue et périurbain), dans les autres aires urbaines, un type d'espace concentre la plus grande partie de la population. Dans celles de plus de 350 000 habitants, il s'agit de la banlieue, tandis que dans les plus petites (20 000 - 50 000 habitants) il s'agit de la commune-centre.

On peut également noter que la densité démographique diminue avec la taille des aires urbaines, et cela quelle que soit la position des communes (centre et couronnes). Le rapport entre la densité dans la seconde couronne et celle dans la commune-centre connaît une rupture entre la tranche 100-200 (1 sur 20) et les tranches inférieures (1 sur 12 environ) (tableau 2).

Tableau 2. Densité de population (habitants/km²) dans le pôle urbain, les 1^{ère} et 2^e couronnes de l'aire urbaine selon la taille des aires urbaines en 2010

Aire de résidence	AU Paris	Autres AU > 700	350-700	200-350	100-200	50-100	20-50
Pôle	21 289	4 451	3 552	2 256	1 326	578	474
1ère couronne	2 999	763	552	403	364	236	156
2e couronne	123	98	83	81	65	48	41

Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Sur le plan morphologique, les aires urbaines de taille moyenne se distinguent donc de celles de plus grande taille par trois caractéristiques :

- une moindre densité de population dans la commune-centre et la banlieue ;
- la commune-centre est le principal pôle résidentiel de l'aire urbaine ;

- le reste de la population est à peu près également répartie entre les 1^{ère} et 2^e couronnes.

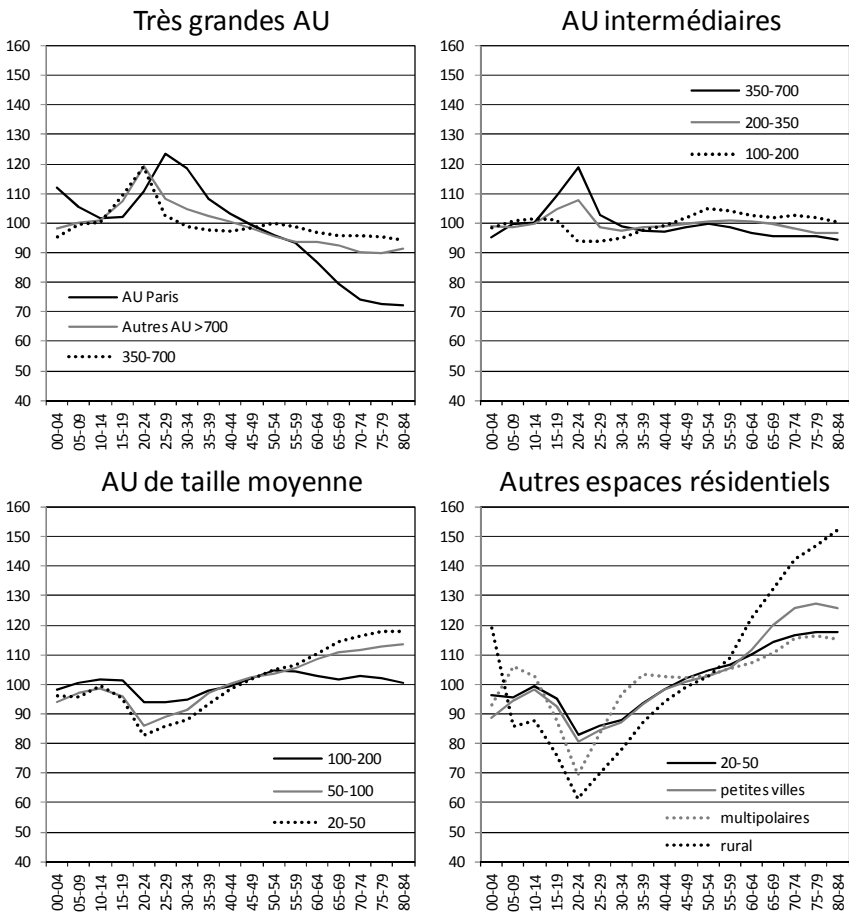
Une structure par âge bien différente de celle des plus grandes aires urbaines françaises

Les caractéristiques de peuplement ne sont pas les seules à permettre de distinguer les aires urbaines de 20 000 à 200 000 habitants des autres catégories d'espace résidentiel. La structure par âge révèle de manière plus convaincante encore la spécificité de ces aires urbaines par rapport aux plus grandes et aux plus petites. Plutôt que de comparer les pyramides des âges, nous avons utilisé un indice de spécificité démographique construit en rapportant le poids de chaque groupe d'âges dans le type d'espace résidentiel considéré au poids de ce même groupe d'âges dans la population de France métropolitaine. Si cet indice est supérieur à 100, le groupe d'âges considéré est surreprésenté dans ce type d'espace résidentiel et vice versa⁽⁶⁾.

Les villes moyennes présentent un déficit démographique relatif entre 20-24 ans et 35-39 ans. Ce déficit est d'autant plus marqué que l'aire urbaine est de petite taille. Il atteint sa valeur la plus critique à 20-24 ans : l'indice est de 94,0 pour les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants (soit un déficit relatif par rapport à la moyenne nationale de 6 %), de 85,9 pour celles de 50 000 à 100 000 habitants (soit un déficit relatif de 14,1 %) et de 82,8 (soit un déficit relatif de 17,2 %) pour les aires urbaines de 20 000 à 50 000 habitants. Ce déficit démographique relatif s'étend à tous les groupes d'âges en dessous de 20 ans dans les aires urbaines de 20 000 - 100 000 personnes, tandis que la situation est plus équilibrée dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants. A l'opposé, à partir de 45-49 ans, tous les groupes d'âges sont surreprésentés : ils le sont d'autant plus fortement que la taille de l'aire urbaine est petite. Elle est modérée pour les plus grandes des aires urbaines de taille moyenne (l'indice ne dépasse jamais 105), tandis qu'elle est importante pour les plus petites, et ce d'autant plus que l'âge augmente (figures 2).

(6) Par exemple, si une classe d'âges représente 5,4 % de la population totale dans une catégorie de commune et 5,0 % dans l'ensemble de la France, l'indicateur est égal à 108,0, ce qui exprime la surreprésentation relative locale de la classe d'âges en question.

Figures 2. La composition par âge des aires urbaines selon leur taille en 2010 : indice de spécificité relativement à la moyenne nationale



Note de lecture: Lorsque le poids d'un groupe d'âges au niveau local est surreprésenté par rapport à son poids au niveau national, il est supérieur à 100, et vice versa.

Sur chacun des graphiques, on a conservé la courbe relative à la plus petite des aires urbaines de la catégorie supérieure afin de faciliter les comparaisons et de mieux mettre en évidence la continuité des variations d'une catégorie d'aire urbaine à l'autre.

Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Mais ce qui est particulièrement remarquable est la position médiane occupée par les villes moyennes par rapport aux villes plus grandes ou plus petites.

Globalement, les aires urbaines de plus de 350 000 habitants (y compris celle de Paris) présentent une surreprésentation très forte des jeunes adultes et un déficit tout aussi net de personnes âgées de 45 ans ou plus. Les déséquilibres par rapport à la situation moyenne en France sont d'autant plus marqués que la taille de l'aire urbaine est importante : plus elles sont démographiquement importantes, plus les aires urbaines sont spécialisées du point de vue de la composition par âge de la population avec une concentration d'autant plus forte de jeunes adultes (étudiants et jeunes actifs, ce qui entraîne par exemple à Paris une surreprésentation très importante des enfants de moins de 10 ans) au détriment des plus âgés. Les aires urbaines de 200 000 à 350 000 habitants présentent une composition qui reproduit de manière très atténuée la structure des très grandes aires urbaines : surreprésentation modérée des jeunes adultes (l'indice de spécificité est ainsi de 107,6 pour les 20-24 ans contre 119,5 pour les aires urbaines de plus de 700 000 habitants hors Paris), déficit modéré entre 25-29 ans et 40-44 ans et composition globalement équilibrée par rapport à la moyenne nationale à partir de 45-49 ans.

Ce sont les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants, soit les plus grandes des aires urbaines de taille moyenne, qui marquent une rupture avec le modèle des grandes métropoles : contrairement à ces dernières, elles présentent comme nous l'avons mentionné précédemment un déficit relatif de jeunes adultes et une surreprésentation des personnes âgées de 45 ans et plus. Mais les déséquilibres constatés par rapport à la moyenne nationale demeurent modérés en comparaison de ceux des espaces résidentiels moins peuplés (petites villes, aires multipolaires, espaces ruraux). C'est aussi le cas des autres aires urbaines de taille moyenne de plus petite taille.

Le « modèle » de structure par âge des aires urbaines de taille moyenne est d'ailleurs celui des autres espaces résidentiels. Mais dans ces derniers, les déformations sont nettement plus importantes. Dans les petites villes, le déficit relatif des 20-24 ans approche les 20 % ; il est de 31 % dans les aires multipolaires et de près de 40 % en milieu rural. A l'opposé, la surreprésentation des personnes âgées est considérable dans ces espaces résidentiels : l'indice de spécificité est supérieur à 120 (soit une surreprésentation supérieure à 20 % par rapport à la moyenne nationale) à partir de 65-69 ans dans les aires urbaines des petites villes et de 60-64 ans en milieu rural.

Ces caractéristiques d'âges très différentes selon la taille des aires urbaines sont le reflet de mouvements migratoires très sélectifs. La surreprésentation considérable des jeunes âgés de 15-24 ans dans les aires urbaines de plus de 350 000 habitants (et à un degré moindre dans celles de 200 000 - 300 000 personnes) « s'explique par des migrations d'études en provenance du reste de la région d'influence de ces pôles » (Aubry, Bergouignan, Cauchi-Duval, Parant, 2005), ce qui se traduit de manière mécanique par leur sous-représentation dans les aires de plus petite taille. Les plus grandes des aires urbaines de taille moyenne résistent mieux que les plus petites en raison de la localisation de structures de formation universitaire de 1^{er} cycle (IUT, BTS, Licences) qui parviennent à fixer une petite partie de la jeunesse locale, ce qui accentue par effet de ricochet le déficit en milieu rural par exemple.

La surreprésentation des 15-24 ans dans l'aire urbaine de Paris et, dans une moindre mesure, dans les autres aires urbaines de plus de 700 000 habitants, n'entraîne pas de sous-représentation relative des jeunes adultes engagés sur le marché du travail (les 25-39 ans) - bien au contraire -, en raison de l'importance des bassins d'emploi locaux qui parviennent à absorber une grande partie des jeunes diplômés à l'issue de leur formation (Léger, 2014b). Mais ce n'est pas le cas des aires urbaines comptant de 350 000 à 700 000 personnes. Dans les autres aires urbaines, le déficit relatif des 15-24 ans et des jeunes adultes (25-39 ans) se traduit par une surreprésentation relative des personnes plus âgées. Celle-ci ne cesse de croître à mesure que l'âge augmente.

L'évolution de l'indice de spécificité dans les aires urbaines de moins de 100 000 habitants est aussi la traduction différée de la répartition plus équilibrée de la population active sur le territoire jusque dans les années 80. La distribution des retraités en France en 2010 révèle d'ailleurs bien la localisation des différents secteurs d'activité jusqu'à la fin des Trente glorieuses (Léger, 2014a) : le maillage géo-économique était alors bien mieux équilibré qu'aujourd'hui. De ce fait, les personnes étant pour une grande part demeurées dans la région dans laquelle elles ont exercé leur ancienne activité professionnelle (c'est tout particulièrement le cas des anciens agriculteurs, employés et ouvriers), leur poids démographique local demeure important (et l'est même d'autant plus que de nombreux jeunes actifs partent vers les grands pôles d'emploi du pays).

Un déficit relatif de cadres

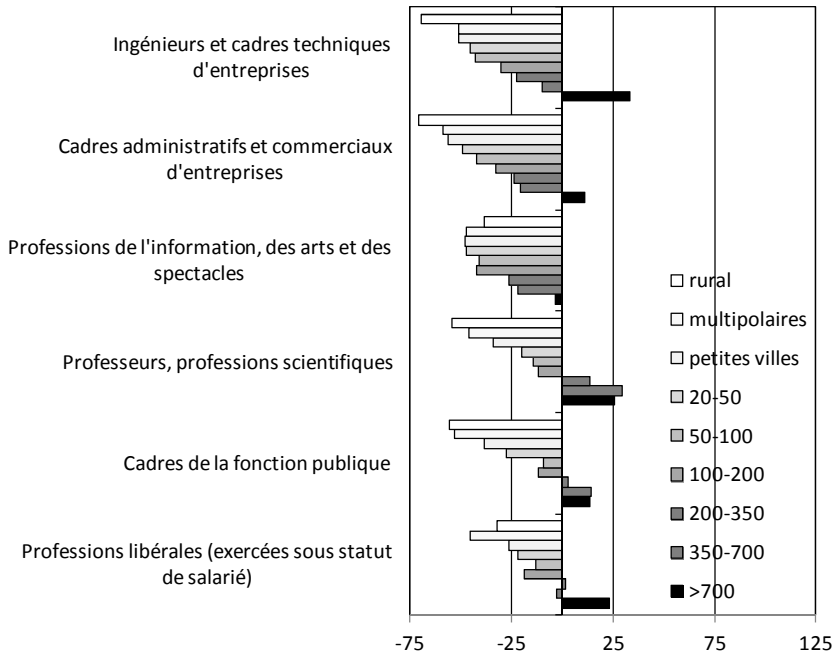
Les aires urbaines de taille moyenne présentent donc une composition démographique plus proche de celle des petites villes que de celles des aires urbaines de plus grande taille. La concentration des établissements de l'enseignement supérieur dans les très grandes aires urbaines explique une bonne partie de ce constat. De plus, « l'attractivité des grandes aires urbaines vis-à-vis des jeunes et des très jeunes adultes sélectionne les plus diplômés d'entre eux. De ce fait, on observe une surreprésentation des cadres dans les grandes aires urbaines » (Kersuzan, Caillot, Bergouignan, 2010) qui entraîne un déficit relatif de cette catégorie et une surreprésentation relative des employés et des ouvriers dans les aires urbaines de plus petite taille.

Nous allons laisser de côté la situation tout à fait particulière de l'aire urbaine de Paris qui concentre près de la moitié des emplois de cadres des fonctions métropolitaines (1 million sur les 2,3 dénombrés en France en 2006 ; Van Puymbroeck, Reynard, 2010). Dans l'aire urbaine de Paris, l'indice de spécificité des différentes catégories de cadres n'a équivalent nulle part ailleurs, y compris au sein des autres aires urbaines de plus de 700 000 habitants : par exemple, l'indice de spécificité des cadres de la fonction publique est de 140,1 (113,4 dans les autres aires urbaines de plus de 700 000 habitants), celui des cadres administratifs et commerciaux des entreprises de 208,9 (111,2 au sein de l'échelon urbain inférieur), celui des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises de 177,8 (133,3 dans les autres très grandes aires urbaines de métropole), etc.

L'indice de spécificité des cadres est un bon indicateur de la place que les différentes aires urbaines occupent dans le champ de l'économie du pouvoir et de la connaissance. Quel que soit le type de cadre, on observe un classement presque parfait : l'indice de spécificité est d'autant plus élevé que l'aire urbaine est de taille importante. Là où la population est la plus nombreuse, la part de cadres est globalement la plus forte et s'écarte le plus positivement de la proportion moyenne de cadres au sein de l'ensemble de la population active française. Pour faciliter la saisie de ce constat, nous avons représenté sur la figure 3 l'écart de l'indice de spécificité par rapport à la valeur qu'il prend quand le poids local des cadres est le même qu'à l'échelle nationale (100). Par exemple, si cet écart est égal à - 50, cela signifie que la valeur prise par l'indice de spéci-

ficité est de - 150 (il y a dans ce cas un déficit relatif de cadres de - 50 % par rapport à la moyenne nationale).

Figure 3. Ecart à la moyenne nationale de l'indice de spécificité de différentes catégories de cadres selon la taille de l'aire urbaine en 2010



Note de lecture : dans les aires urbaines de plus de 700 000 habitants (hors AU de Paris), l'écart à la moyenne nationale (par construction égale à 100) de l'indice de spécificité des professions libérales (exercées sous statut de salarié) est d'environ 25. Il traduit une surreprésentation relative de 25 % environ (l'indice de spécificité est proche de 125).

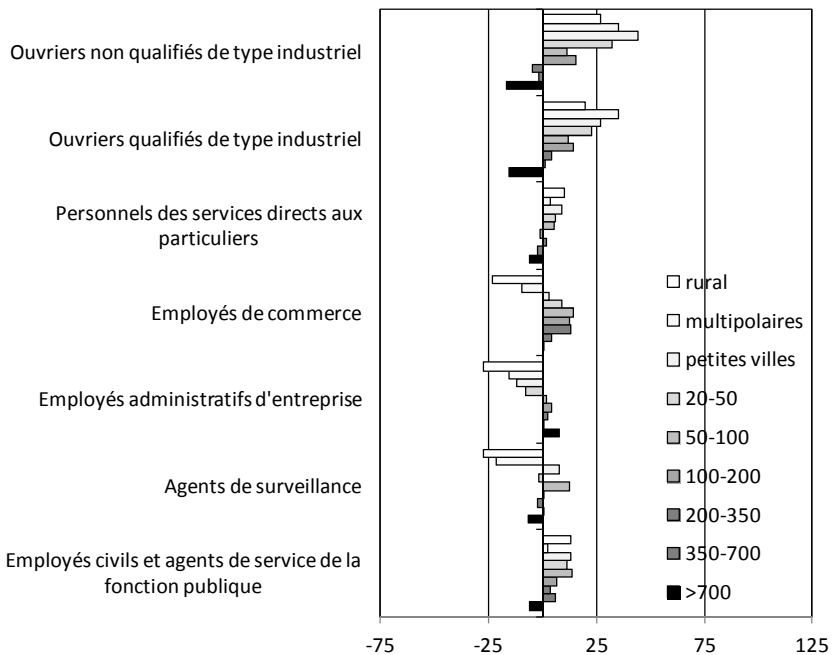
Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Les villes moyennes se situent dans une position médiane à chaque fois. Mais contrairement aux aires urbaines de plus grande taille, elles ne présentent une surreprésentation relative dans aucune des catégories de cadres mentionnées, alors que dans les aires urbaines de 200 000 à 350 000 habitants, il existe une surreprésentation relative des professeurs et professions scientifiques (liées à la présence de pôles universitaires de taille moyenne) et, bien qu'elle soit très faible, des cadres de la fonction publique et des professions libérales. Dans les aires urbaines de taille moyenne, le déficit de cadres est toutefois modéré dans ces mêmes catégories en raison de la présence de pôles administratifs d'envergure

départementale, de structures d'enseignement secondaire et supérieur court et des services qualifiés à la personne (comme les médecins généralistes et spécialistes).

A l'inverse, les ouvriers de type industriel sont nettement surreprésentés dans les villes moyennes (figure 4). C'est aussi le cas dans les espaces résidentiels moins peuplés où cette surreprésentation est la plus forte. Ce n'est pas le cas dans les aires urbaines de plus de 700 000 habitants, tandis que dans celles comptant de 200 à 700 000 habitants, le poids de ces deux catégories socioprofessionnelles est très proche de la moyenne nationale.

Figure 4. Ecart à la moyenne nationale de l'indice de spécificité de différentes catégories d'ouvriers et d'employés selon la taille de l'aire urbaine en 2010



Note de lecture: cf. figure 3.

Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

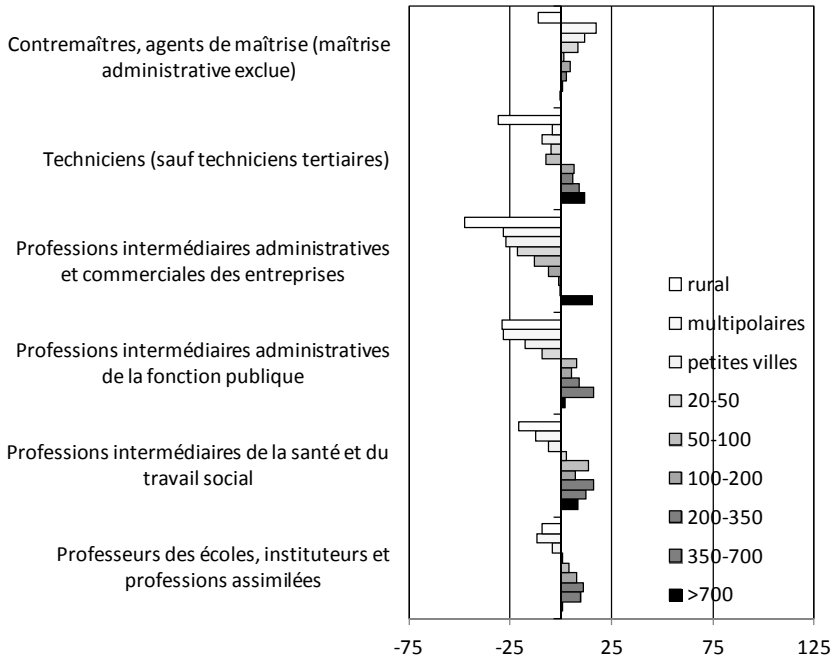
Pour les employés, l'indice de spécificité selon la taille de l'aire urbaine dépend beaucoup du secteur d'activité. Alors que ceux exerçant dans la fonction publique sont surreprésentés dans toutes les catégories d'aire urbaine (à l'exception de celles comptant au moins 700 000 habitants), la

situation est plus inégale pour les employés du secteur privé. Les employés de commerce sont seulement sous-représentés dans le rural et les aires multipolaires ; dans les entreprises, il existe un déficit relatif dans les aires de moins de 50 000 habitants.

Quand on ne considère que les groupes situés aux extrémités de l'échelle socioprofessionnelle, il est plus facile de distinguer les aires urbaines de taille moyenne des aires de plus grande taille que de celles de plus petite taille. En d'autres termes, la composition sociale paraît plus proche de celles des petites aires urbaines que des aires comptant au moins 200 000 habitants. Les aires urbaines de taille moyenne seraient d'une certaine manière les espaces qui concentreraient en proportion le plus de cadres parmi un ensemble démographique (toutes les aires de moins de 200 000 habitants) qui paraît assez homogène sur le plan socioprofessionnel. Il y aurait donc d'un côté les aires de plus de 200 000 habitants (*grosso modo* les villes ayant un rayonnement au moins régional) et de l'autre celles de moins de 200 000 habitants (dont le rayonnement est plus localisé). Les indices de spécificité des professions intermédiaires permettent de nuancer ce constat et de préciser la position des aires urbaines de taille moyenne au sein de l'armature urbaine de l'hexagone (figure 5).

Dans les aires urbaines de taille moyenne, comme c'est aussi le cas dans celles de plus grande taille mais pas dans les plus petites, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les enseignants du primaire et du secondaire ainsi que les professionnels de la santé et du secteur social sont nettement surreprésentés. Cela traduit bien la concentration de services administratifs dont le rayonnement dépasse largement le périmètre de l'aire urbaine. La progressivité des différences, dans le registre de la composition par âge ou sociale, entre les plus grandes aires urbaines et les plus petits espaces résidentiels, à laquelle participent fortement les villes moyennes, suppose également qu'elles jouent un rôle d'intermédiation entre les grandes aires urbaines, où se concentrent les pouvoirs économiques, politiques, culturels et médiatiques régionaux (voire nationaux pour Paris) et les petites villes et autres espaces en marge des grandes concentrations démographiques urbaines.

Figure 5. Ecart à la moyenne nationale de l'indice de spécificité de différentes catégories de professions intermédiaires selon la taille de l'aire urbaine en 2010



Note de lecture: cf. figure 3.

Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

L'examen des caractéristiques de peuplement et de la composition par âge et catégorie socioprofessionnelle des aires urbaines permettent de légitimer la distinction opérée selon des seuils démographiques. D'un point de vue sociodémographique, l'aire urbaine de taille moyenne existe. Il ne s'agit donc pas seulement d'une construction statistique. Ces résultats sont en outre cohérents avec ceux obtenus en travaillant à l'échelle des agglomérations (Léger, 2012a et b) : la prise en compte des espaces résidentiels périurbains ne modifie donc pas les caractéristiques sociodémographiques des villes moyennes. Enfin, ces premières observations confirment la forte hiérarchisation socio-économique de l'armature urbaine française. La progressivité des différences sociodémographiques entre les différentes catégories statistiques d'aires urbaines décrit un système pyramidal. Mais il apparaît toutefois une rup-

ture, précisément au niveau des villes moyennes : celles-ci sont les plus grosses des aires urbaines qui n'accueillent pas de pôle universitaire d'envergure au moins régionale dont la présence stimule la localisation d'emplois qualifiés. Cela entraîne des mouvements démographiques très spécialisés qui créent deux ensembles opposés mais complémentaires : les plus grandes aires urbaines accueillent les jeunes les plus qualifiés que leur envoient d'une certaine façon les aires urbaines plus petites au premier rang desquelles celles de taille moyenne. Ce mécanisme de redistribution géographique des populations et la césure qui en découle entre les principales aires urbaines et les plus petites se sont considérablement accentués ces dernières années, comme le révèle l'examen de la dynamique des aires urbaines depuis la fin des années 60.

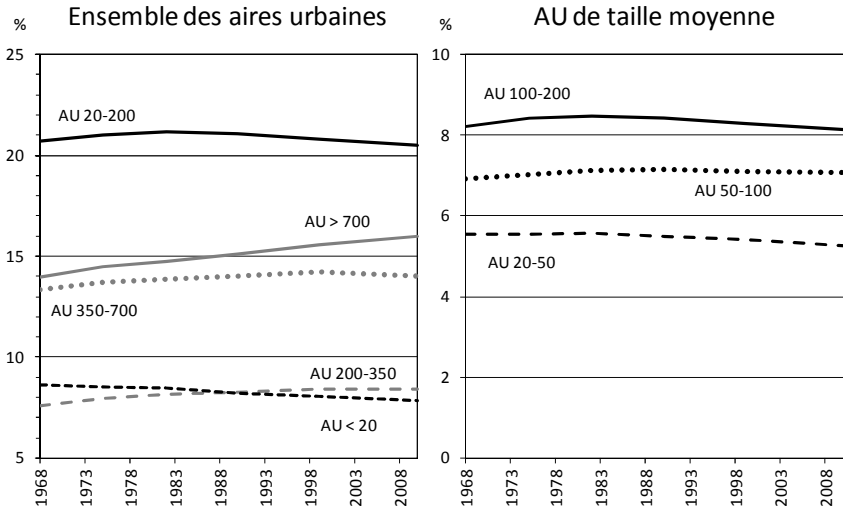
La dynamique des aires urbaines de taille moyenne de 1968 à 2010

Un recul démographique depuis le début des années 80

Les 40 dernières années ont été dominées par l'augmentation de la proportion du nombre de personnes résidant au sein des aires urbaines de plus de 700 000 habitants (de 14 % en 1968 à 16 % en 2010). Les autres aires urbaines de grande taille voient aussi leur poids augmenter, mais dans une moindre mesure (figures 6). Les aires urbaines de plus petite taille ont été pénalisées par ce mouvement de concentration démographique dans les aires urbaines de grande et très grande taille. Dans celles de moins de 20 000 habitants, la diminution est presque linéaire depuis 1968. En revanche, dans les aires urbaines de taille moyenne, l'évolution est scindée en deux phases distinctes : une période de croissance jusqu'au début des années 80 (de 21,2 % en 1968 à 22 % en 2010), soit jusqu'à la fin des Trente glorieuses qui ont particulièrement profité à ce type de villes, puis une seconde au cours de laquelle le poids démographique de ces espaces résidentiels n'a cessé de diminuer pour atteindre en 2010 un niveau à peine supérieur à celui de la fin des années 70. La reconversion économique inhérente au déclin de certaines activités dans les villes moyennes, l'accélération de l'augmentation du nombre de jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur à partir des années 80 et leur concentration dans les très grandes villes expliquent ce recul démographique relatif des aires urbaines de taille moyenne au niveau

national ; au sein de cet ensemble, il est plus marqué dans les aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants.

Figures 6. Évolution du poids démographique national (en %) des aires urbaines selon leur taille (périmètres Insee, 2010)

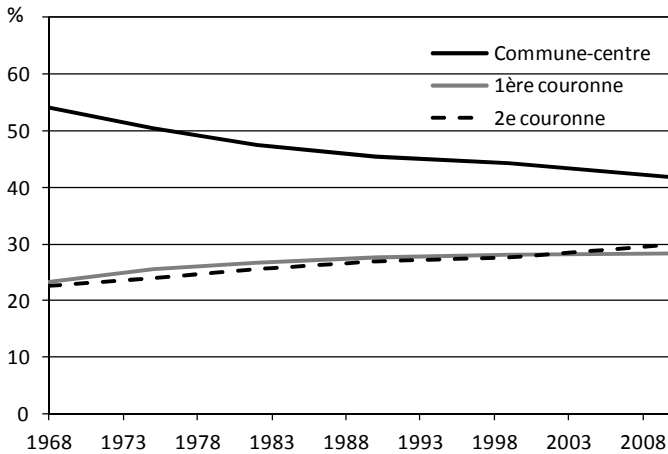


Source : Insee, RGP 1968 à 1999 ; EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Le déclin démographique des communes-centres bien compensé par la vitalité des espaces périphériques

Le peuplement des aires urbaines de taille moyenne est surtout caractérisé depuis 40 ans par le déclin démographique des communes-centres au profit de leur périphérie. Alors qu'elles représentaient plus de la moitié de la population des aires urbaines en 1968 (54 %), cette proportion n'est plus que de 42 % en 2010 (figure 7). La part des 1^{ère} et 2^e couronnes a connu une évolution symétrique, leur poids respectif passant de 23 % environ à près de 30 % en 2010 (28,3 % pour la 1^{ère} couronne et 29,9 % pour la 2^e couronne). Cette évolution est le produit de variations démographiques très contrastées : tandis que le solde démographique a toujours été nettement positif dans les 1^{ère} et 2^e couronnes, il est (faiblement) négatif depuis la moitié des années 70 dans les communes-centres (tableau 3).

Figure 7. Évolution de la distribution spatiale de la population au sein des aires urbaines de taille moyenne



Source : Insee, RGP 1968 à 1999 ; EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Tableau 3. Taux d'accroissement annuel moyen (%) intercensitaires des différents espaces résidentiels des aires urbaines de taille moyenne

Espace résidentiel	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Commune-centre	0,93%	-0,26%	-0,14%	-0,06%	-0,01%
1ère couronne	1,86%	1,28%	0,82%	0,39%	0,60%
2e couronne	0,37%	1,52%	1,06%	0,52%	1,18%

Source : Insee, RGP 1968 à 1999, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Ces évolutions sont fortement structurées par les migrations locales. La possibilité d'accéder à la propriété d'une maison individuelle a été un puissant moteur de redistribution de la population au sein des aires urbaines de taille moyenne. Les moindres ressources foncières disponibles dans les communes-centres et les prix nécessairement plus élevés ont été à l'origine de mouvements migratoires importants entre le centre des aires urbaines de taille moyenne et leur périphérie (figures 8).

Quel que soit le type d'espace résidentiel au sein des aires urbaines de taille moyenne, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès pour 1 000 personnes) a toujours été positif. Depuis la fin des années 60, on observe un phénomène de convergence des valeurs prises par celui-ci dans le centre et les périphéries des aires urbaines de cette

taille. À la fin des années 60, il était très largement positif dans la commune-centre (près de 10 %) et à peine supérieur à 0 % dans le périurbain ; il se situait dans une position médiane dans la 1^{ère} couronne (6 %). Au terme d'un mouvement de convergence presque parfait, les soldes naturels de ces trois espaces sont maintenant très proches les uns des autres : 2,4 % dans la commune-centre, 2,3 % dans la 1^{ère} couronne et 3,4 % dans la 2^e couronne. Ces variations différentes dans un même contexte démographique (diminution de la fécondité, recul de l'espérance de vie) sont expliquées par des mouvements migratoires très contrastés.

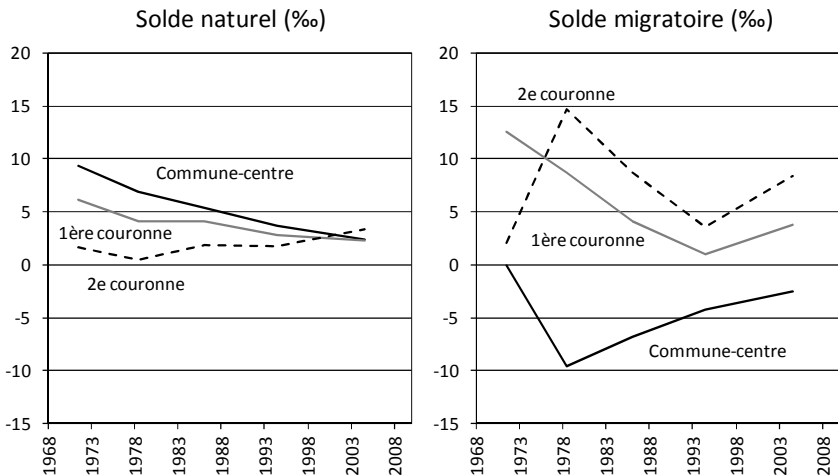
Dans les années 70 par exemple, tandis que le solde migratoire annuel moyen (différence entre les entrées et les sorties annuelles pour un ensemble de 1 000 personnes) était de 14,6 % dans le périurbain, il était de - 9,6 % dans les communes-centres. Cette différence traduit bien le mouvement des populations du centre vers la périphérie, qu'on observe depuis cette période. Au début des années 70, le solde migratoire était nul dans les communes-centres. Les gains démographiques constatés en banlieue proche provenaient essentiellement de personnes venant du milieu rural qui accédaient à un logement dans la première couronne où les ressources foncières étaient encore importantes. Celles-ci se sont rapidement tarées et ont profité aux communes plus éloignées du centre, ce qui explique l'essor considérable du périurbain dans les aires urbaines de taille moyenne ; il accueille non seulement des personnes en provenance du centre des aires urbaines (donc qui s'éloignent de la commune-centre) mais aussi toutes celles qui décident de s'en rapprocher sans pour autant y résider⁽⁷⁾. Un double mouvement démographique, à la fois centrifuge et centripète, profite à la seconde couronne des aires urbaines de taille moyenne.

Ces mouvements migratoires sont très sélectifs sur le plan de l'âge et donc de la composition des ménages migrants. Les familles préfèrent accéder à une maison individuelle. L'arrivée de jeunes adultes avec leurs enfants explique l'augmentation du solde naturel : ces arrivées entraînent, d'une part, quelques naissances supplémentaires et, d'autre part,

(7) Ces mouvements de population à l'intérieur de l'aire urbaine justifient presque à eux seuls l'appréhension des villes moyennes à partir du zonage en aires urbaines. Tout en tenant compte de la perte de vitesse du pôle urbain sur le plan résidentiel, ce zonage révèle bien que le pôle urbain reste attractif et attire, dans sa périphérie, de nombreux ménages, ce qui assure une relative stabilité démographique à l'échelle de l'aire urbaine.

la diminution de la proportion de personnes âgées dans les espaces périphériques, ce qui se concrétise par la baisse de la proportion de décès par unité d'habitants. Au contraire, dans le centre et à un degré moindre dans la 1^{ère} couronne, ces mêmes mouvements migratoires accélèrent le vieillissement de la population : il y a à la fois en proportion moins de jeunes en âge de procréer et plus de personnes âgées, ce qui se traduit par la diminution du solde naturel.

Figures 8. Décomposition du solde démographique intercensitaire dans les aires urbaines de taille moyenne selon le type d'espace résidentiel



Source : Insee, RGP 1968 à 1999, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

La considération de ces trois espaces résidentiels permet de relativiser l'apparent déclin démographique des villes moyennes quand elles sont saisies à l'échelle de la commune-centre. Une appréhension géographique plus large permet de montrer qu'elles demeurent attractives sur le plan démographique, leurs périphéries enregistrant des soldes migratoires nettement positifs qui ne s'expliquent pas seulement par le mouvement dominant de départs du centre des aires urbaines. Mais ce résultat est fortement atténué quand cette évolution est comparée à celle des autres territoires. C'est également le cas sur le plan de la composition socio-économique : on observe un recul très net des aires urbaines de taille moyenne, en particulier par rapport aux aires de plus grande taille.

Les villes moyennes en perte de vitesse

On peut mesurer l'attractivité relative des aires urbaines de taille moyenne au moyen de deux critères : un indice d'attractivité démographique et un indice d'attractivité économique, que l'on peut représenter sur un même graphique. Afin de faciliter la compréhension des figures 10 à 12 et les constats qui peuvent en être tirés, nous allons détailler la démarche pour les aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants.

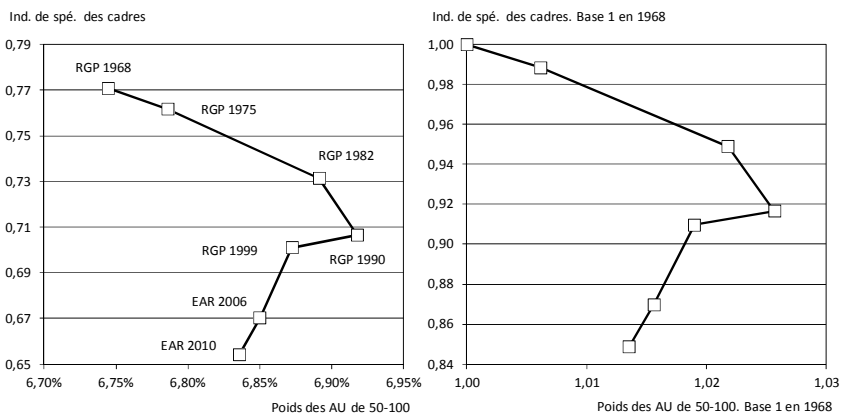
Un peu de méthode

Pour mesurer l'attractivité démographique relative des différentes aires urbaines, on commence pour chaque période intercensitaire par calculer le poids de chacune d'elles au sein de la métropole, puis on mesure l'évolution cumulée de cette proportion depuis 1968. Par exemple, en 1968, la population des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants représentait 6,74 % de la population résidant en France métropolitaine ; en 1975, cette proportion était de 6,79 % : le poids démographique des aires urbaines de taille moyenne est donc en 1975 1,006 fois plus élevé qu'en 1968. On répète ce calcul pour chaque recensement. Dans le cas présent, on observe que le poids démographique de ce type d'aire urbaine va croître jusqu'au recensement de 1990. Même si en 2010 il est supérieur à ce qu'il était en 1968 (1,014 fois plus élevé qu'en 1968), le poids démographique des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants est en recul depuis 1990.

Pour mesurer l'attractivité économique, on calcule pour chaque recensement un indice de spécificité des cadres supérieurs, soit le rapport entre, d'une part, le poids des cadres au sein de la population des aires urbaines de taille moyenne et, d'autre part, la proportion de cadres au sein de la population de France métropolitaine. En 1968, la part des cadres dans la population des villes moyennes était de 1,6 %, contre 2,1 % en moyenne en métropole. L'indice de spécificité des cadres était donc de 0,77, soit un déficit relatif de cadres de 23 % par rapport à la moyenne nationale. Cet indice n'a cessé de diminuer, ce qui souligne que l'augmentation du poids des cadres au sein des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants a été moins rapide qu'au niveau national. La mesure en base 1 en 1968 le montre bien : en 1975, la valeur de l'indice de spécificité des cadres n'est plus que de 0,988 fois la valeur de 1968 ; en 2010, la valeur de cet indice est égale à 0,849 fois la valeur de 1968, soit une diminution de 15,1 % en plus de 40 ans.

Plusieurs options graphiques peuvent être choisies pour représenter ces évolutions conjointes de l'attractivité démographique et économique. On peut choisir de représenter l'évolution de la part de la population des villes moyennes au sein de la population nationale (valeurs en abscisse) et celle de l'indice de spécificité (valeurs en ordonnée) ; mais on peut aussi représenter l'évolution de ces deux indices depuis 1968 en base 1. On obtient la même courbe dans les deux cas (figures 9).

Figures 9. Représentations graphiques possibles de l'attractivité démographique et économique des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants entre 1968 et 2010



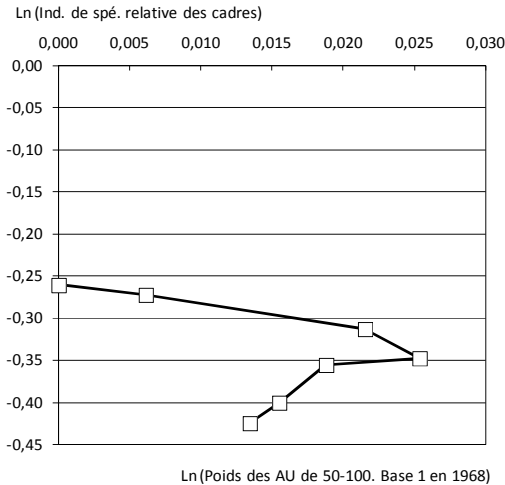
Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

Elles montrent toutes les deux que le poids démographique de ce type d'aire urbaine n'a cessé de croître entre 1968 et 1990, avant de diminuer depuis le début des années 90. Cette évolution révèle donc que la croissance démographique de ce type d'aire urbaine a été plus forte que celle de la population française jusqu'en 1990. Au contraire, depuis le début des années 90, la dynamique démographique de ce type d'espace est plus faible que celle de la métropole. Dans le même temps, ces aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants n'ont cessé d'être moins attractives pour les cadres que le reste du territoire métropolitain. Le recul est particulièrement important depuis la fin des années 90.

Nous n'avons pourtant retenu aucune de ces deux représentations. Afin de montrer sur un même graphique les évolutions de toutes les catégories d'aire urbaine, nous avons utilisé en abscisse les logarithmes de la variation en base 1 en 1968 du poids des aires urbaines au sein de la

population française totale, tandis qu'en ordonnée nous avons retenu le logarithme de la valeur de l'indice de spécificité des cadres. Là encore, la courbe (figure 10) est très proche celle auxquelles parviennent les deux précédentes figures.

Figure 10. Représentation graphique utilisée pour appréhender l'attractivité démographique et économique des aires urbaines entre 1968 et 2010 (exemple des AU de 50 000 à 100 000 habitants)



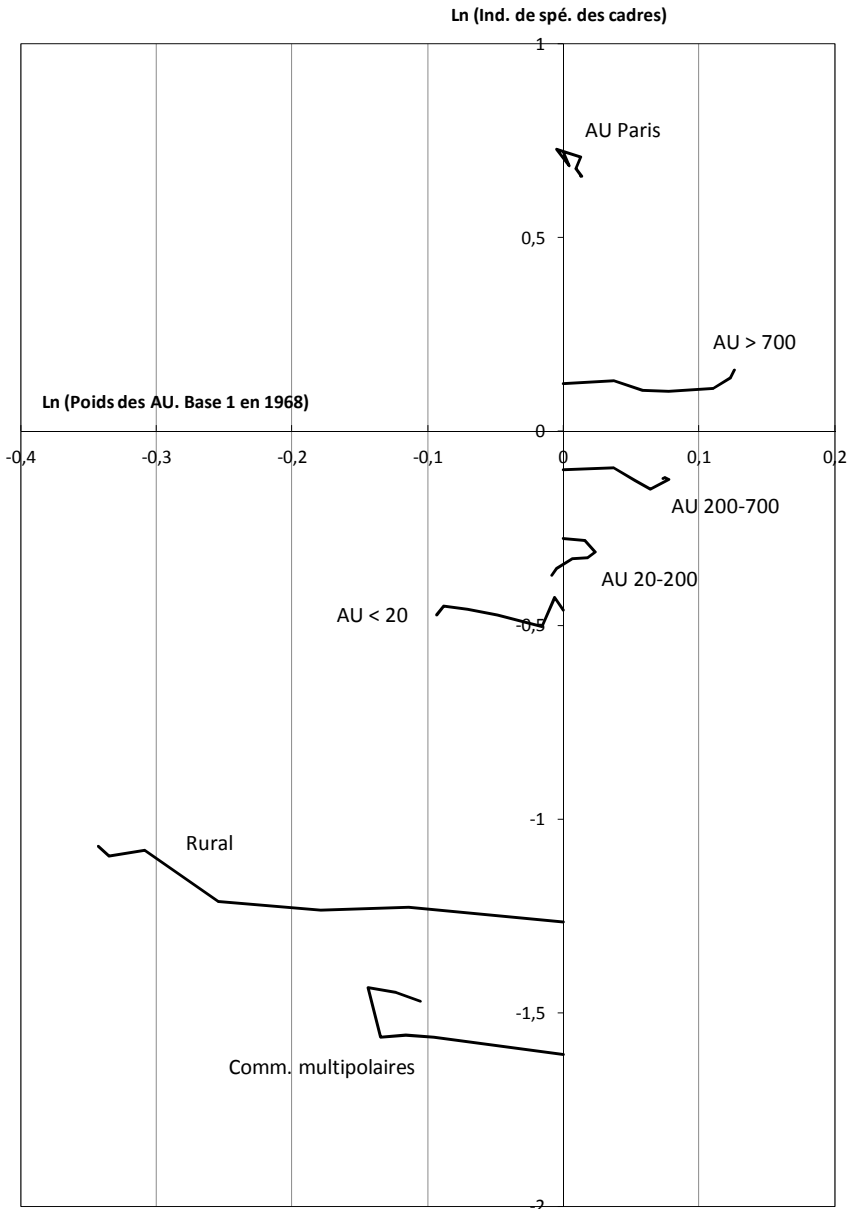
Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

Certes, les valeurs en abscisse et en ordonnée ont une signification moins concrète. Mais d'une certaine manière ce type de graphique permet de représenter plus lisiblement les évolutions de l'attractivité démographique et socio-économique de toutes les aires urbaines depuis 1968. En effet, les deux axes ont pour origine 0 et il est donc possible d'identifier très rapidement ce qui se situe au-dessus ou au-dessous de la moyenne nationale.

Les aires urbaines de taille moyenne sont restées à l'écart de l'essor de l'attractivité des aires urbaines de plus grande taille

Les aires urbaines de taille moyenne sont les seules à cumuler une moindre attractivité démographique et socio-économique (figure 11). Même les aires urbaines de moins de 20 000 habitants présentent un meilleur bilan.

Figure 11. Attractivité démographique et économique entre 1968 et 2010 selon la taille des aires urbaines



Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

L'aire urbaine de Paris présente en 2010 une situation relative globalement identique à celle de 1968. Cette stabilité est d'autant plus remarquable que la population française a considérablement augmenté en 40 ans (+ 27 %), cependant que le nombre d'emplois de cadres supérieurs a été multiplié par 4. La population de ce territoire a donc augmenté à un rythme comparable à celui de la population française, et ce constat vaut également pour la part de cadres. En 2010, on trouve en proportion près de deux fois plus de cadres dans cette aire urbaine qu'en moyenne dans le reste de la France (l'indice de spécificité des cadres supérieurs est de 1,93), ce qui était déjà le cas en 1968 (l'indice de spécificité était de 2,06).

Les autres aires urbaines françaises ont connu des évolutions qui se sont davantage démarquées des évolutions nationales. La croissance démographique dans les aires urbaines de plus de 200 000 habitants a ainsi été bien plus élevée que celle de la population de France métropolitaine. Mais dans les aires urbaines de 200 000 à 700 000 habitants, l'indice de spécificité des cadres a diminué entre 1968 et 1990 (de 0,91 à 0,86). Il a toutefois très légèrement augmenté depuis. Dans les aires urbaines de plus de 700 000 habitants, il est resté stable jusqu'à la fin des années 90. Mais depuis une dizaine d'années, il augmente nettement (1,12 en 1999 et 1,17 en 2010), ce qui traduit l'attractivité des métropoles régionales françaises (Tanguy, 2012) qui concentrent aujourd'hui en province la plupart des emplois de cadres des fonctions métropolitaines (Van Puymbroeck, Reynard, 2010) et qui ont en outre profité du nombre croissant d'étudiants (Kersuzan, Caillot, Bergouignan, 2010). Notons qu'il n'y a que dans les aires urbaines de plus de 700 000 habitants (y compris celle de Paris) que les cadres supérieurs sont surreprésentés par rapport à la moyenne nationale.

Le poids démographique des aires urbaines de moins de 20 000 habitants, des communes multipolaires et du rural a considérablement diminué en 40 ans. Mais dans le même temps, la part de cadres résidant au sein de ces espaces a augmenté à un rythme au moins égal à celui de l'ensemble de la France. Il y a même eu un gain relatif dans les communes multipolaires (l'indice de spécificité des cadres est passé de 0,20 à 0,23 entre 1968 et 2010) et dans le rural (de 0,28 à 0,34).

Il n'y a donc que les aires urbaines de taille moyenne qui ont connu un double ralentissement relatif de leur croissance démographique et de

leur attractivité socio-économique. L'augmentation de la part des cadres dans ces aires urbaines est plus faible que la croissance moyenne nationale depuis le début des années 80. C'est précisément à partir de cette décennie que de nombreuses villes moyennes ont dû entamer une reconversion de leur tissu économique : « certaines villes (comme Dreux en région Centre) ont vu l'industrie se contracter, sans qu'aucune autre vocation se dessine clairement » (Demazière, 2011). Cette situation économique s'est aussi concrétisée par un net ralentissement de la croissance démographique. Alors que ces aires urbaines ont vu leur population augmenter plus fortement que la moyenne nationale jusqu'à la fin des années 70, elles connaissent depuis une croissance moindre : en 2010, leur poids au sein de la population totale est plus faible qu'il ne l'était en 1968. Ce sort est seulement partagé par les aires urbaines plus petites.

La figure 11 révèle bien que tant du point de vue démographique que du point de vue socio-économique, les villes moyennes n'ont pu tirer autant profit de la tertiarisation de l'économie et de l'augmentation de la qualification des actifs que les aires urbaines de plus grande taille. Depuis le début des années 80, leur évolution est fortement divergente par rapport à celle des très grandes villes. Il y a eu un incontestable recul (on pourrait presque parler de décrochage) des aires urbaines de taille moyenne dans la hiérarchie urbaine. Elles ne parviennent plus à fixer une partie des flux migratoires en provenance des espaces résidentiels de plus petite taille qui profitent dorénavant exclusivement aux très grandes aires urbaines : aujourd'hui, les villes moyennes n'occupent plus aussi nettement la position médiane (entre, d'une part, les espaces très urbanisés et, d'autre part, les petites villes et le monde rural) qu'elles occupaient encore à la fin des années 70.

Il apparaît que les mouvements qui affectent les villes moyennes sont bien modestes en comparaison des évolutions qui ont touché les grandes villes⁽⁸⁾ et les petites communes, comme si elles avaient été plus

(8) On met à part l'aire urbaine de Paris qui, sur le long terme, ne connaît aucun changement relatif notable : variation démographique et évolution de la part de cadres très proches de la moyenne nationale. Mais au contraire des villes moyennes qui ont subi l'essor des grandes villes, cette stabilité relative de la position sociodémographique de l'aire urbaine de Paris témoigne ici de son rôle moteur dans les évolutions sociodémographiques des différentes strates urbaines (et donc de la France), compte tenu de son importance dans les flux migratoires interrégionaux (Baccaïni, 2007) et de la part considérable des emplois de cadres qui y sont localisés (Van Puymbroeck, Reynard, 2010).

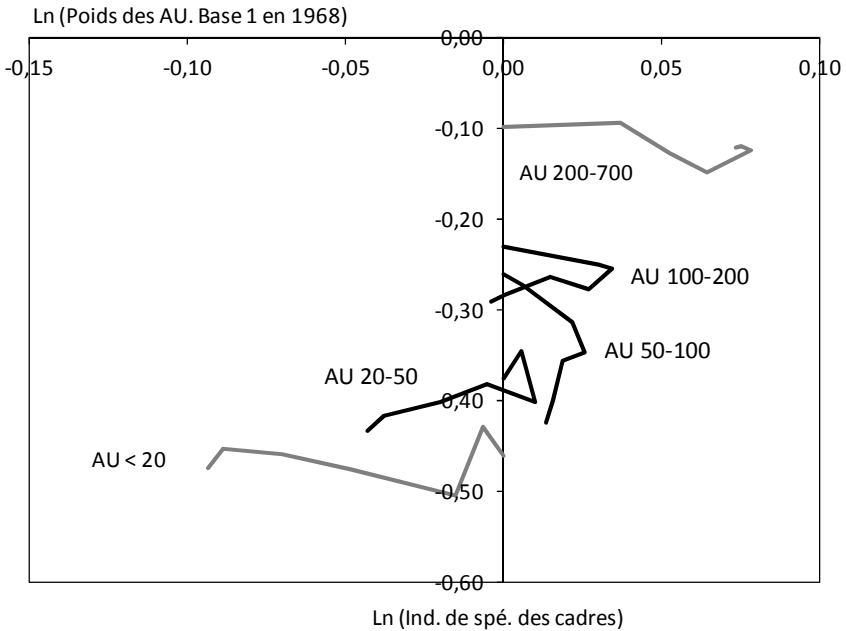
spectatrices qu'actrices des transformations sociodémographiques récentes. C'est aussi en ce sens que les « villes moyennes » sont « dans la moyenne ». Par ailleurs, c'est au niveau des villes moyennes que s'opère le basculement de la croissance démographique sur le moyen terme (1968-2010) : le poids démographique moyen de la population résidant dans les aires de moins de 200 000 habitants est moins élevé en 2010 qu'il ne l'était en 1968, tandis que c'est l'inverse dans les aires urbaines de 200 000 habitants et plus.

Des évolutions différentes selon la taille de villes moyennes

Quand on détaille ces variations pour les trois sous-groupes d'aires urbaines de taille moyenne, il apparaît que la transition entre les évolutions des grandes aires urbaines (au moins 200 000 habitants) et les plus petites (au plus 20 000 habitants) se fait de manière très progressive (figure 12). La catégorie des aires urbaines de taille moyenne telle que nous l'avons construite regroupe des entités dont les évolutions présentent quelques différences. Par rapport aux deux autres catégories de villes moyennes, le sous-groupe « central » (50 000 à 100 000 habitants) se distingue par une meilleure résistance au déclin démographique relatif depuis 1968. L'effectif de la population des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants a augmenté à un rythme légèrement plus rapide que celui de la population de l'hexagone, en dépit d'un léger ralentissement depuis le début des années 90. Les aires de 20 000 à 50 000 habitants et celles de 100 000 à 200 000 habitants ont au contraire connu une croissance moins soutenue que celle de la France, en particulier depuis le début des années 80. En revanche, l'indice de spécificité des cadres a considérablement chuté (de 0,77 à 0,65) dans les aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants, tandis que la baisse a été nettement plus faible dans les autres catégories d'aires urbaines de taille moyenne (de 0,79 à 0,75 dans celles de plus de 100 000 habitants ; de 0,69 à 0,65 dans celles de moins de 50 000 habitants). En 2010, la valeur de cet indice dans les aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants est la même que celle des aires immédiatement plus petites. Cette strate démographique recouvre en grande partie celle des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants au sein desquelles, précisément, l'augmentation de la part de cadres a été nettement moins importante que partout ailleurs en France (Léger, 2012a et b). Ces villes, qui furent bien souvent les fers de lance du rebond économique de la France après guerre, ont payé dès la fin des années 70 un tribut assez lourd aux reconversions économiques

inhérentes au ralentissement voire à la fin de nombre de spécialisations industrielles.

Figure 12. Attractivité démographique et économique entre 1968 et 2010 des aires urbaines de taille moyenne selon leur taille



Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

En dépit de ces différences, les évolutions des trois sous-groupes d'aires urbaines de taille moyenne sont cohérentes et ne remettent pas en cause leur association au sein d'une catégorie plus agrégée. Cette décomposition permet aussi de mieux cerner la position médiane de ces aires urbaines en montrant la progressivité des dynamiques sociodémographiques selon un gradient démographique qui recoupe des rôles différents au niveau local. En revanche, quand on restreint la comparaison à la présence relative des cadres en 2010 (que l'on peut assimiler à un indicateur permettant de hiérarchiser la position socio-économique des aires urbaines), le constat est tout autre : une césure assez nette apparaît, au sein des aires urbaines de taille moyenne, entre celles comptant de 100 000 à 200 000 habitants et celles de moins de 100 000 habitants (l'indice de spécificité des cadres en 2010 est respectivement de 0,75 pour les premières et de 0,65 pour les secondes). Ces dernières sont, sur

ce plan en 2010, bien plus proches des aires urbaines de moins de 20 000 habitants (0,62). Quant aux plus grandes des aires urbaines de taille moyenne, si elles ont mieux résisté que celles de plus petite taille à la concentration des emplois de cadres dans les principales métropoles, elles n'ont pu le faire aussi bien que les aires urbaines de 200 000 à 700 000 habitants dont l'indice a peu varié en 40 ans (0,89 en 2010 contre 0,91 en 1968).

Des dynamiques semblables mais nuancées depuis 40 ans conjuguées à des caractéristiques un peu différentes en 1968 ont conduit à une différenciation interne assez nette des aires urbaines réunies au sein de cette catégorie de villes. A la fin des années 60, on pouvait distinguer nettement les aires de plus de 50 000 habitants des plus petites. Le décrochage des aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants a modifié cette ligne de partage sociodémographique au sein des aires urbaines de taille moyenne : aujourd'hui, un ensemble homogène réunit les aires urbaines de moins de 100 000 habitants. Mais en dépit de ces distinctions transversales, l'appréhension de la dynamique sociodémographique de cet ensemble d'aires urbaines révèle incontestablement la pertinence de la catégorisation définie *a priori* et la légitimité de la catégorie « villes moyennes ».

Les villes moyennes dans leur environnement régional

Pour autant, ce constat général ne signifie pas que toutes les villes moyennes ont une dynamique semblable. Dans une précédente recherche, nous avons montré que si plus de la moitié des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants ont présenté des évolutions sociodémographiques comparables entre 1968 et 2006, les autres présentaient des profils d'évolution assez contrastés qu'une classification ascendante hiérarchique permettait toutefois de réduire à 5 profils bien discriminés (Léger, 2012b). Ce résultat légitime l'approche globale des villes moyennes que nous venons de présenter dans la partie précédente, mais encourage aussi à appréhender leur dynamique sous un angle plus localisé.

Un poids démographique inégal selon les régions

Au niveau infra-national, les aires urbaines de taille moyenne occupent des positions différentes qui dépendent beaucoup de l'armature urbaine

régionale : d'une région à l'autre, elles sont plus ou moins nombreuses et accueillent donc une proportion inégale du nombre total d'habitants (tableau 4).

Tableau 4. Distribution (en %) de la population régionale selon le type d'espace résidentiel en 2010

Région	Région NUTS 1	AU Paris	AU Capitale	AU > 200	AU 20-200	AU < 20	Multi.	Rural	nombre AU 20-200
Champagne-Ardenne	Bassin parisien	0,1	22,2		42,6	12,6	14,5	8,1	8
Picardie		12,9	16,2		36,2	11,1	19,3	4,3	10
Hte-Normandie		3,7	35,5	15,9	20,8	8,7	14,1	1,2	8
Centre		4,9	16,5	18,7	31,6	9,5	13,0	5,8	12
Basse-Normandie			27,1		31,0	13,2	17,7	10,9	10
Bourgogne		1,0	22,7		36,6	14,8	14,4	10,5	9
Nord-PdC	Nord		28,7	38,1	21,5	3,7	7,2	0,8	10
Lorraine	Est		18,5	16,6	33,1	11,8	16,4	3,7	15
Alsace			41,2	15,2	19,5	8,7	11,9	3,5	6
Franche-Comté			21,0		41,9	14,5	11,9	10,8	6
Pays de la Loire	Ouest		24,4	26,5	19,2	10,3	16,5	3,0	14
Bretagne			21,0	16,6	28,1	11,8	17,0	5,6	16
Poitou-Charente			14,3	11,4	37,1	10,5	14,9	11,7	9
Aquitaine	Sud-ouest		34,9	16,1	19,9	10,8	10,5	7,8	10
Midi-Pyrénées			42,7	0,0	26,4	10,4	9,9	10,7	15
Limousin			38,1		22,0	10,0	9,8	20,2	3
Rhône-Alpes	Centre-est		34,8	29,9	19,2	6,6	6,6	2,9	17
Auvergne			34,4	1,7	28,8	11,5	8,6	15,0	6
Languedoc-Roussillon	Méditerranée		20,9	22,9	27,8	13,1	9,2	6,1	11
PACA			35,1	42,2	10,9	6,2	2,9	2,6	10
Corse			31,9		29,5	17,3	3,5	17,8	2
Région NUTS 1									
Bassin parisien		4,2	22,8	7,2	32,6	11,4	15,3	6,5	57
Nord			28,7	38,1	21,5	3,7	7,2	0,8	10
Est			26,9	12,5	30,3	11,3	13,8	5,2	27
Ouest			21,1	19,7	26,3	10,9	16,4	5,8	39
Sud-ouest			38,5	7,6	22,8	10,5	10,2	10,3	28
Centre-est			34,7	24,9	11,6	16,7	7,0	5,1	23
Méditerranée			30,2	34,1	10,3	16,0	5,1	4,4	23

Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

La présence ou non d'une grande métropole régionale a également un effet important sur le poids démographique régional de cette catégorie d'aire urbaine. Par exemple, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), plus des trois-quarts (77,3 %) de la population réside dans une aire urbaine de plus de 200 000 habitants : ils sont 1,7 million dans celle de Marseille-Aix-en-Provence, 1 million à Nice, plus de 600 000 à Toulon et plus de 510 000 à Avignon. De ce fait, la part de la population résidant dans l'une des 10 aires urbaines de taille moyenne est très faible : à peine plus de 1 habitant sur 10 (10,9 %). A l'opposé, en Champagne-Ardenne et en Franche-Comté, le poids démographique de la capitale régionale est peu important : Reims et Besançon représentent respectivement 22,2 % et 21,0 % de la population régionale. En dépit d'un nombre d'aires urbaines comptant de 20 000 à 200 000 habitants moins élevé qu'en PACA (8 en Champagne-Ardenne, 6 en Franche-Comté), leur poids démographique est quatre fois plus élevé qu'en PACA (respectivement 42,6 % et 41,9 %).

Les configurations régionales présentent donc une grande diversité et les aires urbaines de taille moyenne n'ont pas partout le même rayonnement. Il n'y a ainsi rien de comparable entre la position occupée par les trois aires urbaines moyennes du Limousin et celles de Rhône-Alpes. Dans le Limousin, près de 4 habitants sur 10 (38,1 %) résident dans l'aire urbaine de Limoges, et 2 sur 10 (20,2 %, soit la proportion la plus élevée de France) en milieu rural. Les trois aires urbaines de taille moyenne (Brive-la-Gaillarde, Guéret et Tulle), bien que ne représentant que 22,0 % de la population régionale, ont pourtant un rayonnement local à la fois étendu et important. C'est loin d'être le cas en Rhône-Alpes qui compte une aire urbaine de plus de 2 millions de personnes (Lyon) et trois de plus de 200 000 habitants (Grenoble avec près de 670 000 habitants, Saint-Etienne avec près de 510 000 habitants et Chambéry avec plus de 210 000 habitants), distribués sur quatre des huit départements de la région. Cette concurrence importante est accentuée par le nombre élevé d'aires urbaines de taille moyenne : pas moins de 17 comptent de 20 000 à 200 000 habitants. Parmi ces dernières, le rayonnement local est également très inégal selon leur situation géographique : il est quasiment nul pour La Tour du Pin, à moins de 45 minutes de Lyon, Chambéry et Grenoble, tandis qu'il dépasse les frontières départementales pour Valence. Dans le même temps, La Tour du Pin peut bénéficier de la conjuration de l'attractivité migratoire *de* et du prix élevé de l'immobilier à Lyon, Grenoble et, dans une moindre mesure, Chambéry.

Quand on réunit les régions françaises selon la Nomenclature européenne des Unités Territoriales Statistiques la plus agrégée (NUTS 1), la variation d'une région à l'autre du poids démographique des aires urbaines de taille moyenne est de moindre amplitude : elles accueillent au minimum 21,5 % de la population régionale (dans la région Nord qui correspond au Nord-Pas de Calais) et au maximum 32,6 % de la population régionale (dans le Bassin parisien qui réunit la Champagne-Ardenne, la Picardie, les Haute et Basse Normandie, le Centre et la Bourgogne, soit toutes les régions périphériques de l'Île-de-France). Cette catégorisation géographique permet surtout de travailler sur des agrégats plus importants et plus homogènes d'un point de vue statistique et autorise des comparaisons plus robustes. C'est à partir de cette nomenclature que nous allons appréhender l'effet éventuel du contexte géo-économique régional sur la dynamique sociodémographique des villes moyennes.

Une attractivité économique qui dépend en partie de celle de la région

Comme cela a été détaillé dans de précédents travaux (Léger, 2012a et b), l'attractivité des cadres dans les villes moyennes est très inégale selon les régions et est bien souvent corrélée (mais pas toujours) au dynamisme économique des régions au sein desquelles elles sont localisées. Il existe en outre un lien statistique entre la dynamique socio-économique et la dynamique démographique des villes moyennes : quand la part des cadres augmente davantage que la moyenne de l'ensemble des villes moyennes, la croissance démographique est également supérieure à celle de l'ensemble des villes moyennes (Léger, 2012b). La diversité des dynamiques socio-économiques des villes moyennes s'explique donc en partie par « leur insertion dans des « plaques tectoniques » différenciées selon la géographie de l'attractivité migratoire » (De Roo, 2011).

A l'échelle des agglomérations⁽⁹⁾, au cours des quarante dernières années (1968-2006), ce sont les villes moyennes de la façade ouest et du quart sud-est de la France qui ont su le mieux profiter de la tertiarisation des emplois et de l'augmentation générale du niveau de qualification des actifs. Elles n'ont pas eu, en tout cas moins fortement que les villes

(9) Nous reprenons ici des résultats déjà publiés dans la revue *Population & Avenir* (Léger, 2012a).

moyennes industrielles du nord et du nord-est de la France, à reconverter leur tissu économique.

Les évolutions récentes (1999-2006) révèlent que ce sont dorénavant les villes moyennes de la moitié sud qui progressent le plus au niveau de la présence résidentielle des cadres. C'est en effet au sud d'une ligne reliant Niort à Thonon-les-Bains que se concentrent aujourd'hui les villes moyennes au sein desquelles l'augmentation du nombre de cadres a été la plus importante au cours de la première moitié des années 2000. Si l'on exclue les villes de Villefranche-sur-Saône qui profite de sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, de Cluses et de Thonon-les-Bains qui bénéficient pour leur part du bassin d'emploi genevois, c'est même au sud d'une ligne reliant cette fois Arcachon à Menton que l'on trouve la quasi-totalité des villes ayant eu les plus fortes progressions du nombre de cadres.

Ces dernières années ont aussi confirmé le déclin de la plupart des villes moyennes du centre de la France : entre 1999 et 2006, à Nevers, Roanne et Bourges, le nombre de cadres a même diminué, tandis qu'à Châteauroux, Vichy et Montargis, il n'a pas varié. En revanche, dans la moitié nord, certaines des villes moyennes situées le long de la frontière avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne (Armentières, Haguenau) semblent connaître un regain de la croissance du nombre de cadres. C'est aussi le cas pour certaines des villes moyennes situées à la périphérie de l'aire urbaine de Paris (Meaux et Creil).

La géographie de la présence des cadres au sein des villes moyennes a donc considérablement évolué au cours des quarante dernières années. Alors qu'ils étaient très nombreux au nord, leur concentration s'est d'abord déplacée vers l'ouest, puis maintenant vers le sud. Cette lecture géographique de la présence des cadres dans les villes moyennes est un bon reflet des transformations de l'armature urbaine française qui a entraîné un basculement géographique de l'emploi (Chalard, Dumont, 2011).

Au sein de la plupart des régions, une même dynamique sociodémographique des villes moyennes

La dynamique sociodémographique peut donc être très différente d'une ville moyenne à l'autre selon sa localisation géographique. Même si la corrélation n'est pas parfaite (mais en existe-t-il en sciences sociales ?),

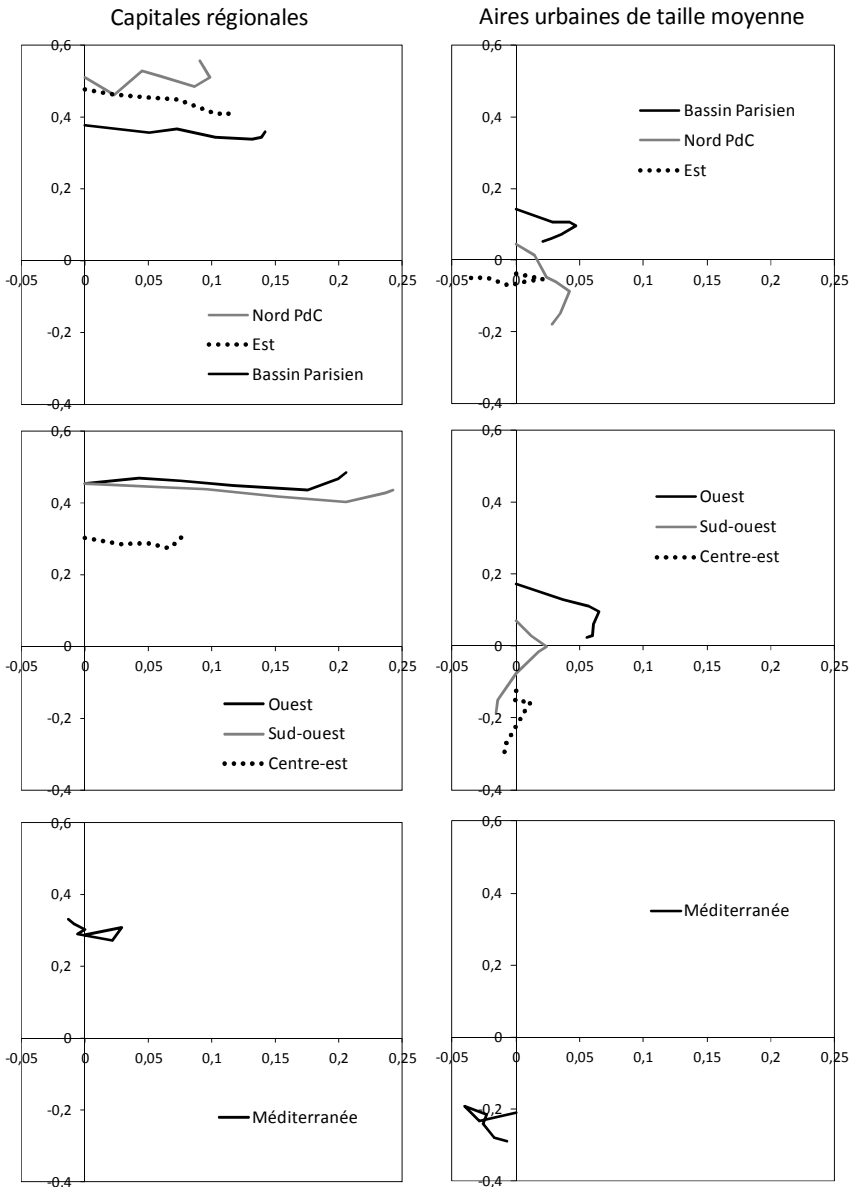
la dynamique sociodémographique régionale a un effet incontestable sur celle des villes moyennes. Une ville moyenne a toutes les chances d'être d'autant plus attractive, par rapport aux autres villes moyennes, que la région dans laquelle elle se trouve est elle-même très attractive. Mais qu'en est-il de la dynamique propre des villes moyennes ? Par rapport au contexte régional, présentent-elles une dynamique sociodémographique différente de celle de la région ? Et d'une région à l'autre, cette dynamique relative est-elle semblable ?

Pour répondre à ces questions, on peut adopter la démarche mise en œuvre précédemment⁽¹⁰⁾, mais en prenant cette fois comme référentiel, non plus la dynamique sociodémographique de la France métropolitaine, mais celle de chaque région. Pour des raisons méthodologiques (stabilité statistique des mesures), nous avons retenu une échelle régionale agrégée (NUTS 1). Les évolutions de référence sont donc celles de chacune de ces grandes régions. Par exemple, c'est par rapport à la dynamique sociodémographique du Bassin parisien que sont mesurées les dynamiques relatives des aires urbaines de taille moyenne de cette région. Nous avons complété cette comparaison régionale par une confrontation, au sein de chaque région, des dynamiques des aires urbaines de taille moyenne à celles des capitales régionales. Le poids démographique régional parfois très faible des autres types d'espace résidentiel n'a pas permis d'étendre cette comparaison à toutes les catégories d'aires urbaines.

A l'exception des villes moyennes de la région Méditerranée, les schémas d'évolution sociodémographique des aires urbaines de taille moyenne sont assez proches les uns des autres. La dynamique relative des villes moyennes au sein de chaque région est donc globalement la même (figures 13) et suit de très près le modèle mis en évidence à l'échelle nationale.

(10) On représente sur un même graphique la croissance démographique par rapport à l'ensemble territorial de référence (ici la région) et la dynamique économique saisie à partir de l'évolution de l'indice de spécificité des cadres par rapport au territoire de référence.

Figures 13. Dynamique sociodémographique relative entre 1968 et 2010 des aires urbaines de taille moyenne selon la région (NUTS 1)



Source : Insee, RGP 1968 à 1999; EAR 2006, 2010. Calculs : B. Aubry

Sur le plan démographique, dans toutes les régions, après une période de croissance plus forte que la croissance régionale, on observe un recul démographique relatif des villes moyennes. Dans la région Est, les aires urbaines de taille moyenne ont une croissance démographique moindre que l'accroissement de la population régionale dès 1982 ; ce mouvement est plus tardif dans les autres régions. Dans le Bassin parisien, dans l'Ouest, le Sud-ouest et le Centre-est, il commence dans les années 90 ; dans le Nord, c'est dans les années 2000 qu'a lieu ce retournement. L'intensité de ces deux phases est inégale selon les régions. De ce fait, en 2010, tandis que les aires urbaines de taille moyenne du Bassin parisien, du Nord et de l'Ouest ont connu en 40 ans une croissance démographique supérieure à celle de la région, le poids démographique régional des aires urbaines de taille moyenne des régions Est, Sud-ouest et Centre-est a diminué. C'est aussi le cas des villes moyennes de la région Méditerranée, mais au terme d'une évolution singulière : ces espaces résidentiels ont en effet eu une croissance démographique moindre que celle de la région jusque dans les années 80 avant de connaître un rebond depuis. En 2010, ces aires urbaines comptent finalement presque autant d'habitants qu'à la fin des années 60.

Sur le plan de l'attractivité économique, saisie à partir de l'indice de spécificité des cadres, l'évolution est la même pour tous les ensembles régionaux d'aires urbaines de taille moyenne : la part de cadres a moins augmenté dans ce type d'espace résidentiel qu'en moyenne dans chacune des régions. Dans de nombreuses régions, le déficit relatif de cadres dans les villes moyennes est particulièrement important : l'indice de spécificité des cadres est ainsi passé en une quarantaine d'années de 1,07 à 0,83 dans le Sud-ouest, de 1,05 à 0,84 dans le Nord, de 1,19 à 1,02 dans l'Ouest, de 0,88 à 0,74 dans le Centre-est. Cette baisse est moins marquée mais reste importante dans le Bassin parisien (de 1,15 à 1,05). Enfin, en Méditerranée (de 0,81 à 0,75) et dans l'Est (de 0,96 à 0,95), les évolutions de la part de cadres dans les ensembles d'aires urbaines de taille moyenne ont été à peine moins importantes que celles constatées à l'échelle de la région. Mais ce qui est surtout remarquable est le déclin socio-économique et la perte d'attractivité de ces aires urbaines au sein même de leur région. Alors qu'en 1968 la part de cadres était supérieure à la moyenne régionale dans 4 ensembles régionaux de villes moyennes, ce n'est plus le cas en 2010 que dans le Bassin parisien et dans l'Ouest. Dans le Nord et dans le Sud-ouest, la part de cadres dans les aires ur-

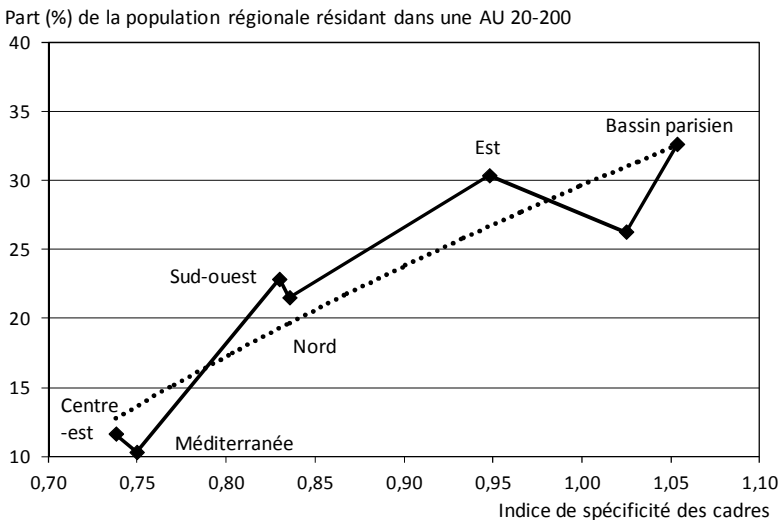
baines de taille moyenne est maintenant inférieure à la moyenne régionale, ce qui était déjà le cas, en 1968, des autres grandes régions françaises.

Ces nuances s'expliquent par les particularités de la dynamique socio-démographique des capitales régionales et de l'armature urbaine régionale. A l'exception de la région Méditerranée où le poids démographique local des capitales régionales a légèrement baissé entre 1968 et 2010 (il est cependant globalement stable depuis 1990), les capitales régionales ont connu partout une croissance démographique nettement plus importante que celle de leur région. L'indice de spécificité des cadres a en revanche peu évolué : dans les capitales de certaines régions, il a légèrement augmenté (par exemple dans le Nord, passant de 1,67 à 1,74), tandis que dans d'autres il a légèrement baissé : la baisse la plus forte est observée dans la grande région Est (de 1,61 à 1,53). L'amplitude des variations reste dans tous les cas assez faible et n'affecte pas la nette surreprésentation des cadres dans ces espaces résidentiels. La concentration des cadres dans les capitales régionales explique la difficulté des villes moyennes à conserver des proportions de cadres supérieures à la moyenne régionale. Elle n'explique cependant pas totalement le décrochage de ces dernières. C'est donc dans les autres espaces résidentiels qu'il faut trouver aussi la raison de cette évolution : les espaces situés aux marges des aires urbaines de taille grande et moyenne ont capté une partie des cadres.

En 2010, la valeur de l'indice de spécificité des cadres des ensembles régionaux de villes moyennes apparaît très liée à l'armature urbaine. C'est dans les régions dans lesquelles le poids démographique régional des aires urbaines de taille moyenne est le moins élevée que l'indice de spécificité des cadres est le plus faible et vice versa (figure 14). Dans les villes moyennes des régions Centre-est et Méditerranée qui accueillent seulement 11,6 % et 10,3 % de la population régionale, l'indice de spécificité des cadres est faible (respectivement 0,74 et 0,75). Au contraire, dans les régions Ouest, Est et dans le Bassin parisien où au moins un quart de la population régionale réside dans des aires urbaines de taille moyenne (respectivement 26,3 %, 30,3 % et 32,6 %), les indices de spécificité des cadres sont dans les ensembles régionaux de villes moyennes proches de 1 (respectivement 1,02, 0,95 et 1,05). Entre ces deux groupes, dans les aires urbaines de taille moyenne des régions Sud-ouest et Nord qui regroupent respectivement 22,8 % et 21,5 % de la population régio-

nale, l'indice de spécificité des cadres présente une valeur intermédiaire (0,83 et 0,84). Seule la région Ouest semble un peu altérer cette corrélation entre le poids démographique et l'indice de spécificité des cadres des aires urbaines de taille moyenne. Mais cette grande région se caractérise par une dispersion assez importante de la population sur tout le territoire et sur un maillage urbain composé de nombreuses villes moyennes (par exemple, Cholet, Laval, La Roche-sur-Yon, Lannion, Quimper, Vannes, Royan, Niort ...) qui ne sont pas situées dans l'orbite territoriale de l'une des métropoles de cette région (en particulier Rennes et Nantes) et qui ont donc un rayonnement local important.

Figure 14. Le lien entre le poids démographique régional des aires urbaines de taille moyenne et l'attractivité des cadres en 2010



Source : Insee, EAR 2010. Calculs : B. Aubry

Conclusion

L'étude de l'évolution de la dynamique sociodémographique des villes moyennes pose plusieurs difficultés méthodologiques relatives 1) à la définition de la ville, 2) aux seuils retenus pour distinguer les villes moyennes des plus grandes et des plus petites et, enfin, 3) à l'instabilité des périmètres géographiques dans le temps et aux variations démographiques des villes qui peuvent passer d'une catégorie statistique à une

autre. Avant même de mesurer des évolutions, il faut faire des choix qui, bien que raisonnés, conservent une part d'arbitraire. Toutefois, quels que soient les critères retenus, ils approchent tous la notion de ville moyenne telle qu'elle est communément perçue : une entité géographique localisée en province, ayant un rayonnement local important et occupant dans l'armature urbaine un rôle de second rang derrière la capitale régionale. Elles ont dans tous les cas un rôle de préfecture ou de sous-préfecture. Les conclusions auxquelles parviennent les mesures opérées auprès des aires urbaines de 20 000 à 200 000 habitants recourent ainsi de manière très convaincante celles obtenues à partir des agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants (Léger, 2012 b).

Incontestablement, l'examen de la dynamique sociodémographique des villes moyennes et sa comparaison avec celle des autres catégories d'aires urbaines depuis la fin des années 60 révèlent les difficultés que connaît cette strate urbaine : dans les villes moyennes, la croissance de la population et celle du nombre de cadres ont été le plus souvent moins importantes que celle de la France métropolitaine. Si elles continuent d'avoir un rôle structurant important à l'échelon régional où elles exercent une fonction d'interface entre, d'une part, la capitale régionale et, d'autre part, les petites villes et les espaces ruraux, elles ont été considérablement distancées à l'échelle nationale par les aires urbaines de plus grande taille qui ont, de plus en plus, concentré les pôles de formation supérieur et les emplois auxquels sont destinés les diplômés de l'enseignement supérieur. Mais ce que révèle la démarche méthodologique mise en œuvre à l'échelle régionale, c'est le recul de ces villes au sein même de leur propre région. D'une manière générale, la dynamique sociodémographique des ensembles régionaux d'aires urbaines de taille moyenne a été moins importante, tant sur le plan strictement démographique que sur celui de l'attractivité économique, que celle de chaque région. Seules les aires urbaines de taille moyenne de la région Méditerranée s'en tirent mieux, tant sur le plan national par rapport aux autres villes moyennes, qu'au niveau régional par rapport aux évolutions locales.

En dépit des différences observées d'une région à l'autre, les caractéristiques et les évolutions sociodémographiques des villes moyennes restent très cohérentes les unes par rapport aux autres. La construction *a priori* d'une catégorie d'aires urbaines de taille moyenne à partir d'un seul critère démographique (le nombre d'habitants à un moment donné)

paraît ainsi légitimé par l'analyse longitudinale des caractéristiques et des dynamiques sociodémographiques. Les aires urbaines comptant de 20 000 à 200 000 habitants présentent en effet des particularités suffisamment proches les unes des autres et éloignées de celles des aires urbaines de plus grande et de plus petite taille pour en faire un objet non seulement réel, mais également clairement identifiable.

Références bibliographiques

- AUBRY B., BERGOUIGNAN Ch., CAUCHI-DUVAL N., PARANT A., 2005, « L'évolution de la population de la France depuis 1946 : tendances et perspectives », in Ch. Bergouignan, C. Blayo, A. Parant, J.-P. Sardon et M. Tribalat (dir.), *La population de la France : Évolutions démographiques depuis 1946. Tome 1*, CUDEP, Pessac, pp. 49-76.
- BACCAÏNI B., 2007, « Les flux migratoires interrégionaux depuis 50 ans », *Population*, 1, vol. 62, pp. 143-160.
- BRUNET R., 1997, *Territoires de France et d'Europe (raisons de géographes)*, Belin, Paris, 319 p.
- BRUTEL, C., 2011, « Un maillage du territoire français. 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1333.
- BRUTEL C., LEVY D., 2011, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. 95 % de la population vit sous l'influence d'une ville », *Insee Première*, n° 1374.
- CHALARD L., DUMONT G.-F., 2011, « L'armature urbaine de l'emploi en France », *Population & Avenir*, n° 704, pp. 4-7.
- DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES (DIACT), 2007, *Les villes moyennes françaises*, coll. « Travaux », La documentation française, Paris, 64 p.
- DEMAZIÈRE Ch., 2011, « État des lieux et pistes pour des recherches appliquées », *Revue Urbanisme*, n° 378, pp. 74-76.
- DE ROO P., 2011, « Des charnières territoriales à conforter », *Revue Urbanisme*, n° 378, pp. 39-43.
- DUMONT G.-F., 2012, « Un meurtre géographique : la France rurale », *Population & Avenir*, n° 707, p. 3.

- FLOCH J.-M., LEVY D., 2011, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010. Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *Insee Première*, n° 1375.
- GUIEYSSE J.-A., REBOUR T., 2013, « Villes et campagnes : comment les différencier ? », *Population & Avenir*, n° 712, pp. 14-17.
- HÉRAUD J.-A., NONN H., 2013, « Le développement métropolitain de Strasbourg », *Les Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane*, volume n° 6, Néothèque, Strasbourg.
- KERSUZAN C., CAILLOT M., BERGOUIGNAN Ch., 2010, « Portrait démographique des grandes aires urbaines de province », *Cahiers de démographie locale 2009*, Néothèque, Strasbourg, pp. 9-69.
- LAGANIER J., VIENNE D., 2009, « Recensement de la population de 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première*, n° 1218.
- LÉGER J.-F., 2012a, « Les villes moyennes en perte ? », *Population & Avenir*, n° 706, pp. 4-7.
- LÉGER J.-F., 2012b, « L'évolution sociodémographique des villes moyennes de 1968 à 2006 », *Espace populations, sociétés*, 2011-3, pp. 557-576.
- LÉGER J.-F., 2014a, « La répartition géographique des retraités : les 6 France », *Population & Avenir*, n° 716, pp. 4-7.
- LÉGER J.-F., 2014b, « Plus de diplômés, plus d'inégalités territoriales ? », *Population & Avenir*, n° 718, pp. 4-7.
- NONN H., WOESSNER R., 2012, « L'urbanisation de l'Alsace à l'aube du développement durable », *Les Cahiers de l'Association de Prospective Rhénane*, volume n° 4, Néothèque, Strasbourg.
- TANGUY P., 2012, « L'attractivité différenciée des grandes métropoles régionales », *Population & Avenir*, n° 709, pp. 4-7.
- VAN PUymbroeck C., REYNARD R., 2010, « Répartition géographique des emplois », *Insee Première*, n° 1278.

Annexe 1 : La création d'une base historique des recensements de population (1968-2009)

Le suivi longitudinal des caractéristiques sociodémographiques des villes moyennes suppose de disposer de données harmonisées sur une période de temps longue. Des extraits des fichiers des recensements généraux de population (RGP) de 1962 à 1999 (au ¼, au 1/5^e ou au 1/20^e selon les années) sont, pour les chercheurs uniquement (*quid* des autres utilisateurs ?), aisément disponibles auprès du Centre Maurice Halbwachs⁽¹¹⁾; des fichiers détails issus de l'enquête annuelle de recensement (EAR) depuis 2006 peuvent de leur côté être librement téléchargés sur le site internet de l'Insee. Mais leur mise en relation souffre d'une hétérogénéité des catégories statistiques utilisées d'une collecte à l'autre. C'est pour remédier à cette difficulté que le projet Saphir (Système d'analyse de la population par l'historique des recensements) a été initié dès la fin des années 80 et développé dans les années 90 par Bernard Aubry au sein de la Direction régionale de l'Insee-Alsace. Mais cette ressource statistique considérable, qui harmonisait notamment les données des recensements de 1962 à 1990 - les plus difficiles à rendre cohérentes - est seulement accessible aux agents de l'Insee. La version disponible sur le site internet de l'Insee, étendue au recensement de 1999, a en effet été amputée de très nombreuses variables et présente peu d'intérêt pour l'étude des évolutions démographiques territoriales (la localisation géographique à la commune des individus est par exemple absente, ce qui rend impossible toute approche localisée même à des niveaux territoriaux très agrégés).

Pour conduire des approches longitudinales cohérentes à partir des données des recensements, il faut donc au préalable engager un travail informatique très lourd nécessitant à la fois un temps, des compétences et des outils techniques considérables, ressources dont disposent peu d'utilisateurs potentiels de ces données, y compris ceux dont le métier consiste précisément en la production d'informations de nature socio-démographique.

(11) Au sein du Centre Maurice Halbwachs, l'ADISP (Archives de Données Issues de la Statistique Publique) constitue un fonds de grandes enquêtes et de bases de données intéressant les sciences sociales grâce à des conventions signées avec l'Insee, plusieurs services statistiques ministériels et d'autres institutions publiques. Il met ce fonds à disposition des chercheurs et peut également apporter, sur demande, des conseils sur l'utilisation des données.

Bernard Aubry, soutenu par l'association de prospective rhénane (APR) et encouragé par de nombreux chercheurs intéressés par les perspectives qu'ouvre une telle base de données, a donc mis à profit l'expérience qu'il avait acquise avec la mise au point de Saphir en complétant les séries harmonisées de 1968 à 1999 par un travail de compilation des données très riches et facilement accessibles des enquêtes annuelles de recensement (EAR) de 2006 à 2009⁽¹²⁾. De cette manière, on dispose donc d'une ressource statistique cohérente pour une période couvrant plus de 40 ans. Ce travail sur la dynamique sociodémographique des villes moyennes est un nouvel exemple des possibilités qu'elle offre⁽¹³⁾.

Cette base de données n'est toutefois pas parfaite⁽¹⁴⁾. En effet, aussi séduisantes qu'elles puissent paraître, les données mises en ligne par l'Insee présentent quelques limites qu'il est difficile, à ce stade, de réduire complètement. C'est notamment le cas de certaines informations relatives à la localisation des individus :

- Dans les données diffusées à partir des EAR, l'unité géographique élémentaire de localisation des individus est différente d'un fichier à l'autre : c'est par exemple la commune de résidence dans le fichier détail sur la mobilité résidentielle, tandis que c'est le canton-ville dans le fichier sur les caractéristiques de la population. Si l'on veut rapprocher les données de ces deux fichiers, on est donc obligé de travailler à l'échelle agrégée du canton-ville, ce qui réduit les possibilités d'analyse fine des dynamiques territoriales, notamment en milieu périurbain et rural.
- Le rapprochement de données recueillies lors de recensements différents est altéré par les ruptures de continuité des périmètres territoriaux des communes (fusion, défusion) qui conduisent à des variations démographiques artificielles parfois considérables à une échelle très localisée. Certes, grâce à l'historique de ces fusions et diffusions,

(12) On est d'ailleurs surpris par le contraste saisissant entre la richesse des informations disponibles dont le millésime est postérieur à 2005 (toutes les données issues des exploitations des EAR depuis 2006 présentées sous des formats différents - chiffres clés, bases de données détaillées, fichiers détails comprenant plus de 13 millions d'individus) et la pauvreté de celles issues des RGP réalisés auparavant.

(13) Deux travaux fondés au moins en partie sur l'exploitation de cette base de données ont déjà été publiés (Nonn, Woessner, 2012 ; Héraud, Nonn, 2013).

(14) Pour plus de précisions sur cette base de données on pourra consulter les ressources documentaires mises en ligne par Bernard Aubry sur le site de l'APR : <http://aubry.apr-strasbourg.org/>

il est possible de reconstruire des séries homogènes, mais là encore au prix d'un investissement important.

- Si les problèmes d'harmonisation formelle sont relativement faciles à résoudre quand on en a la volonté, on se heurte en revanche à d'autres difficultés lorsque la délimitation des espaces repose sur des critères fonctionnels comme c'est le cas dans la délimitation du périmètre des aires urbaines. Ainsi, en quarante ans, la morphologie des territoires s'est beaucoup modifiée ; le concept d'aire urbaine en vigueur actuellement (1999 ou 2010) avait-il un sens il y a 40 ans ? On pourrait certes « calculer » des aires urbaines en 1962, 1968, 1975, etc., selon le même procédé que celui en vigueur en 2010, mais que vaut l'exercice ? Faut-il ou non conserver les mêmes paramètres (attraction vers le centre d'au moins 40 % de la population) ? Au minimum, il faudrait créer une nomenclature historique des territoires : à la commune on pourrait ainsi faire correspondre le code de l'agglomération ou celui de l'aire urbaine du recensement correspondant.

Ces options de diffusion retenues par l'Insee affectent les analyses démographiques à l'échelle locale. Ces quelques exemples soulignent également le travail qu'il reste à accomplir. Mais on peut s'étonner qu'il faille attendre une initiative privée soutenue par une association pour bénéficier d'une telle base historique des recensements. Et ce d'autant plus qu'à l'étranger, un projet visant à collecter, harmoniser et diffuser des échantillons de micro-données anonymisées de recensements de tous les pays du monde (IPUMS-International⁽¹⁵⁾) a déjà été mis en œuvre afin de faciliter le travail des utilisateurs. L'accès aux données est certes limité aux chercheurs. L'inscription au site passe par la rédaction d'un texte de motivation. La prise en main est rapide pour qui est familier des téléchargements des bases de données volumineuses. Le fichier est en format ASCII, mais pour le lire, l'utilisateur a le choix entre trois programmes : SAS, SPSS et STATA qui lui sont proposés automatiquement.

(15) Avec un financement issu essentiellement du National Institut of Health (NIH) des Etats-Unis, l'harmonisation et la documentation complète des données sont organisées par le Minnesota Population Center, en parallèle avec des activités similaires portant sur d'autres parties du monde avec le financement de la National Science Foundation.

Les micro-données de recensements disponibles sur IPUMS concernent tous les continents, avec la mise à disposition des échantillons de micro-données de recensements de 62 pays : 185 échantillons, 400 millions d'enregistrements (juin 2011) remontant parfois jusqu'au début des années 60. Pour en savoir davantage sur le contenu et la diffusion des données, on pourra consulter le lien suivant : <https://international.ipums.org/international/>

Cette démarche institutionnelle et collective offre en outre l'avantage de produire une ressource statistique qui fait l'objet de nombreux contrôles de cohérence. De ce fait, les risques d'erreur dans l'appariement des fichiers et la création des variables sont moindres que dans les cas où ce travail considérable de programmation informatique est initié par des acteurs isolés (même quand ils sont très compétents).

Pourquoi l'Insee ne propose-t-il donc pas une ressource comparable à l'échelle de la France, ouverte au plus grand nombre et qui permettrait aux différents utilisateurs de travailler à partir de données collectivement validées ? On pourrait aussi envisager que ce travail se fasse en collaboration avec les autres acteurs institutionnels spécialisés dans la production et l'analyse de données quantitatives. Le travail pourrait ainsi être encore plus ambitieux : cette ressource pourrait par exemple être enrichie par l'association des fichiers individuels issus des recensements et des autres enquêtes menées par l'Insee comme l'enquête emploi (EE) en continu afin de constituer un fichier unique EAR-EE. Cela permettrait de valoriser le travail considérable de collecte réalisée par l'Insee, de rentabiliser les coûts importants de ces opérations tout en diminuant l'investissement méthodologique long et d'une certaine manière coûteux de tous les acteurs publics de la recherche et plus largement de tous ceux dont la réflexion s'appuie sur une mise en perspective historique des dynamiques sociodémographiques contemporaines.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que l'Europe, depuis maintenant plus de 30 ans, ne cesse de souligner la nécessité d'entrer dans une « *Société de la connaissance* » (Lisbonne 1980) et de prôner la « *Recherche et l'innovation* » (Programmes Cadres pour la Recherche et le Développement). Même si, dans un premier temps, il n'était mené qu'à l'échelle de la France, ce travail de mutualisation et de diffusion au plus grand nombre des bases de données historiques serait une occasion de mettre en pratique ces belles intentions. Et dans un contexte national caractérisé par un scepticisme croissant à l'égard des institutions européennes comme l'ont récemment montré les résultats des dernières élections européennes, aucune action concrète n'est à négliger : le débat sur l'harmonisation et la diffusion des données produites par la statistique publique dépasse donc très largement le microcosme des producteurs et utilisateurs des données quantitatives.

Annexe 2 : Liste des aires urbaines de taille moyenne

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Aires urbaines de 100 000 à 200 000 habitants		
Troyes	149	189 811
Angoulême	108	178 496
Valence	41	173 973
Saint-Brieuc	49	169 638
Montbéliard	121	162 582
Béziers	40	160 425
Niort	77	151 254
Vannes	33	147 559
Chartres	92	144 057
Bourges	72	138 550
Thionville	15	134 692
Boulogne-sur-Mer	49	133 109
Chalon-sur-Saône	91	132 939
Maubeuge (partie française)	55	129 934
Arras	114	128 598
Colmar	40	127 523
Calais	32	126 395
Blois	75	125 994
Beauvais	126	124 746
Quimper	21	124 621
Laval	48	120 458
Bourg-en-Bresse	72	120 367
Cherbourg-Octeville	51	117 381
Creil	23	116 627
Tarbes	110	115 713
La Roche-sur-Yon	25	115 612
Belfort	68	113 152
Alès	52	112 212
Vienne	40	111 644
Évreux	88	111 433

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Saint-Quentin	99	111 204
Agen	64	110 953
Roanne	50	107 741
Charleville-Mézières	103	106 461
Cholet	24	103 836
Montauban	33	103 404
Nevers	58	102 909
Sarrebruck (ALL) - Forbach (partie française)	25	102 895
Brive-la-Gaillarde	46	102 102
Périgueux	57	101 287
Aires urbaines de 50 000 à 100 000 habitants		
Mâcon	68	99 875
Ajaccio	53	98 827
Compiègne	47	97 783
Carcassonne	71	96 559
Albi	47	96 335
Épinal	75	93 619
Châteauroux	45	93 590
Auxerre	73	92 794
Fréjus	3	92 029
Bâle (SUI) - Saint-Louis (partie française)	77	91 405
Bastia	54	91 326
Saint-Omer	54	89 306
Cluses	25	89 084
Narbonne	24	89 005
Sète	7	88 116
Thonon-les-Bains	31	86 394
Rodez	39	83 568
Vichy	37	82 815
Dieppe	72	80 943
Châlons-en-Champagne	66	80 713
Bergerac	67	80 523
Montluçon	39	79 350

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Draguignan	10	78 938
Armentières (partie française)	10	77 579
Le Puy-en-Velay	50	73 867
Menton - Monaco (partie française)	12	73 354
Montélimar	29	73 211
Longwy (partie française)	56	72 986
Saint-Malo	16	72 282
Romans-sur-Isère	28	71 793
Châtelleraut	33	70 534
Mont-de-Marsan	47	69 584
Montargis	35	69 417
Alençon	66	67 636
Castres	26	67 374
Cambrai	37	66 060
Dole	75	65 696
Aurillac	52	65 042
Lannion	26	64 814
Dax	31	63 478
Soissons	63	63 242
Moulins	39	61 886
Saintes	40	61 733
Sens	46	61 494
La Teste-de-Buch - Arcachon	4	61 457
Gap	39	60 730
Haguenau	7	59 532
Dreux	27	59 515
Vesoul	111	59 333
Aubenas	59	58 042
Lons-le-Saunier	101	58 039
Salon-de-Provence	4	57 599
Berck	31	57 593
Villeneuve-sur-Lot	26	56 667
Rochefort	20	55 740

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Arles	2	55 566
Saint-Dizier	43	53 864
Laon	75	52 772
Saint-Dié-des-Vosges	38	52 661
Saint-Lô	51	51 769
Saint-Cyprien	11	50 424
Aires urbaines de 20 000 à 50 000 habitants		
Lunel	9	48 613
Les Sables-d'Olonne	6	48 036
Louviers	20	48 030
Royan	14	47 979
Cognac	35	47 763
Flers	42	46 170
Montceau-les-Mines	11	45 814
Annonay	25	45 577
Sarreguemines (partie française)	24	45 255
Sallanches	11	44 888
Lisieux	45	44 736
Saumur	20	44 620
Cahors	44	44 268
Chaumont	65	43 186
Fougères	20	43 066
Abbeville	37	42 027
Oyonnax	22	41 621
Auch	47	40 878
Verdun	64	40 658
Vendôme	36	40 172
Albertville	22	40 169
Morlaix	11	39 989
Sarrebourg	52	38 670
Dives-sur-Mer	32	38 401
Le Creusot	11	38 201
Saint-Avold (partie française)	9	37 554

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Manosque	8	36 945
Épernay	19	36 930
Libourne	8	36 042
Marmande	22	35 993
Beaune	25	35 736
Vierzon	11	35 325
Château-Thierry	35	34 790
Bar-le-Duc	42	33 798
Pamiers	29	33 690
Saint-Amand-les-Eaux	11	33 355
Vernon	5	32 851
Granville	17	32 834
Vitry-le-François	62	32 263
Sedan	20	32 192
Eu	26	31 850
Guéret	32	31 801
Tournon-sur-Rhône	12	31 677
Dinard	10	31 638
Thann - Cernay	9	31 475
Tulle	25	31 390
Sablé-sur-Sarthe	21	31 289
Pontarlier	20	30 857
Saint-Gaudens	40	29 598
Guebwiller	8	29 422
Vire	34	29 306
Beaucaire	2	29 243
Redon	9	29 020
Pont-Audemer	28	28 712
Millau	13	28 314
Romorantin-Lanthenay	11	28 044
Vitré	12	27 923
Fontenay-le-Comte	17	27 775
Mayenne	16	27 666

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Fécamp	13	27 302
Saint-Hilaire-de-Riez	6	27 282
Dinan	9	27 175
Thouars	19	26 944
Montbrison	13	26 818
Hazebrouck	4	26 572
Issoire	30	26 544
Auray	4	26 391
Guingamp	13	25 986
Concarneau	2	25 885
Castelsarrasin	4	25 795
Mazamet	8	25 728
Digne-les-Bains	23	25 697
Challans	3	25 544
Figeac	33	25 299
Lunéville	8	25 164
La Bresse	14	25 159
Château-Gontier	15	24 905
Lillebonne	13	24 840
Saint-Marcellin	16	24 822
Agde	1	24 567
Autun	22	24 505
Châteaubriant	10	24 180
Pont-à-Mousson	7	24 066
Châteaudun	18	23 386
Penmarch	7	23 221
Oloron-Sainte-Marie	28	23 182
Pontivy	7	23 078
Tergnier	7	22 939
Bayeux	22	22 770
Brignoles	4	22 763
Argentan	25	22 742
Toul	4	22 646

Commune-centre de l'aire urbaine	Nombre de communes	Population municipale 2010
Gien	7	22 563
Bagnols-sur-Cèze	4	22 331
Remiremont	6	22 071
Lourdes	33	21 822
Saint-Brevin-les-Pins	4	21 774
Apt	11	21 347
La Ferté-Bernard	22	21 337
Castelnaudary	16	21 217
Saint-Amand-Montrond	22	20 817
Privas	14	20 436
Saverne	9	20 359
Chauny	10	20 338
Parthenay	10	20 012
Villefranche-de-Rouergue	16	20 008

Source : Insee, EAR 2010

Bernard AUBRY, Jean-François LÉGER

Les villes moyennes françaises : une catégorisation à l'épreuve des dynamiques sociodémographiques

L'étude des villes moyennes se heurte dès le départ à la difficulté d'en donner une définition qui fasse l'unanimité. Il existe en effet plusieurs critères de délimitation de la ville (politique, morphologique, fonctionnel) qui présentent tous une certaine instabilité dans le temps. En outre, il est possible d'adopter différents seuils démographiques pour distinguer les villes moyennes des plus grandes et des plus petites ; de plus, si les bornes de l'intervalle défini sont fixes dans le temps, les effectifs des populations ne le sont pas et peuvent donc s'en affranchir.

Devant ces limites, on peut considérer que les villes moyennes sont bien « un objet réel non identifié » et qu'à ce titre il est impossible à appréhender de manière scientifique. Mais on peut aussi soumettre les imperfections d'une catégorisation *a priori* à un examen des caractéristiques de cet ensemble saisies d'un point de vue transversal et longitudinal et ainsi se donner l'opportunité d'évaluer la légitimité de cette catégorie « villes moyennes ». C'est ce que nous proposons dans cet article.

L'analyse des caractéristiques et de la dynamique sociodémographiques sur plus de 40 ans (1968-2010) de l'ensemble des aires urbaines françaises comptant de 20 000 à 200 000 habitants en 2010 met en évidence une homogénéité interne et une hétérogénéité externe suffisamment importantes pour légitimer *a posteriori* cette catégorisation initiale. Certes, toutes les villes moyennes n'ont pas connu la même trajectoire sociodémographique depuis la fin des années 60 et elles n'ont pas toutes les mêmes caractéristiques en 2010. Mais au-delà des inévitables différences, elles semblent suivre, tant au niveau national que régional, un modèle d'évolution commun qui les distingue nettement des autres catégories d'aires urbaines françaises.